

République Algérienne Démocratique et Populaire
Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique
Université Ammar THELIDJI de LAGHOUAT
Faculté des Lettres et des Langues Etrangères
Département de français



Mémoire pour l'obtention d'un Master en Sciences Du Langage

**L'inscription du dialogisme interlocutif dans les interviews politiques
dans la presse écrite francophone algérienne. Cas d'EL WATAN.**

Présenté par :

-Hamid AMMI

-Smail MARFOUA

Sous la direction de :

-M Mahieddine MORSLI

Soutenu publiquement devant le jury composé de :

-Mme Amal SELT	M.C.B.	Présidente
-M Abdelwahid KHENIFER	M.C.B	Examineur
-M Mahieddine MORSLI	M.A.A.	Directeur de Recherche

Année Universitaire : 2016/2017

REMERCIEMENTS

Nous tenons à remercier, en premier lieu, notre directeur de recherche M. Morsli Mahieddine pour son aide, sa compréhension, sa disponibilité et ses conseils Sa rigueur et son aide nous ont guidés et éclairés afin de pouvoir affiner notre travail.

Merci aux membres du jury de soutenance d'avoir accepté d'examiner notre travail.

Notre gratitude s'adresse également à nos enseignants au département de français à l'Université Amar THELIDJI de Laghouat.

Notre reconnaissance à tous nos collègues et amis qui nous ont aidé à la réalisation de ce travail.

Résumé du mémoire.

Le discours se construit dans le champ du déjà-dit, il s'oriente vers les discours qui portent sur le même objet. Le dialogisme, mis en évidence par Michail Bakhtine, signifie que le locuteur interagit (interaction verbale) avec d'autres voix. Dans le cadre de la praxématique, le dialogisme est la capacité d'un énoncé à faire entendre, en plus de la voix de l'énonciateur, des voix qui le traversent énonciativement. Le repérage des traces du dialogisme, au sein du discours, s'opère au moyen de marqueurs dialogiques.

L'objectif visé par notre présente recherche est d'étudier la possibilité de l'inscription du discours politique (celui de l'interviewé) dans le discours médiatique (celui du journaliste).

Nous avons posé une hypothèse selon laquelle le journaliste interagirait interlocutivement avec les propos de l'interviewé en prenant en charge leurs contenus du point de vue de la vérité.

Le corpus sur lequel porte notre étude est constitué d'un ensemble d'interviews politiques de la presse écrite francophone algérienne et particulièrement le quotidien indépendant El-Watan.

Nous avons analysé douze tours de paroles tirés de six interviews politiques parues dans cet organe de presse. Notre recherche veut montrer que le journaliste ne se limiterait pas à poser des questions et rapporter des réponses mais qu'il adopterait des attitudes, explicites ou implicites, vis-à-vis des énoncés de l'interviewé.

Parmi les approches d'analyse ducrotienne, scapoline et praxématique, nous trouvons que cette dernière est la mieux adaptée pour permettre d'analyser nos douze tours de paroles par le biais de l'enchâssement d'un énoncé (celui de l'interviewé) dans un autre (celui du journaliste).

Nous avons cherché à comprendre et à appliquer la notion de prise en charge énonciative selon la conception d'Antoine Culioli considéré comme pionnier dans ce domaine. Elle étudie l'image que se font les différents participants à l'énonciation dans leur rapport à eux-mêmes, à l'interlocuteur et au monde. Prendre en charge, c'est dire ce qu'on croit (être vrai) par une opération énonciative (dire) l'objet dire étant un état mental, une croyance (ce qu'on croit), dont le contenu concerne la vérité (être vrai).

Les résultats de la recherche ont montré que le journaliste interagit interlocutivement, par l'utilisation de marqueurs dialogiques, avec le discours de l'interviewé en adoptant des attitudes de prise en charge. L'hypothèse de départ est confirmée, elle répond positivement à la problématique posée.

TABLE DES MATIERES.

Remerciements

Abstract

Table des matières.....I

Introduction Générale..... 1

Partie 1 : Préalables Théoriques

Chapitre 1 : cadre conceptuel..... 3

Introduction du chapitre 1.....4

1- Aperçu historique sur le dialogisme.....4

2-Définition de quelques concepts de base.....5

2-1 Le dialogisme..... 6

Articulation dialogal / dialogique..... 7

2-1-1- Le dialogisme constitutif..... 8

2-1-2- Le dialogisme interdiscutif..... 9

2-1-3- Le dialogisme interlocutif..... 9

2-1-3-1- Le dialogisme citatif..... 10

2-1-3-2- Le dialogisme résponsif..... 10

2-2- Discours/phrased/ énoncé/ énonciation..... 11

2-3- Sens/ signification..... 13

2-4- Interaction verbale..... 13

Conclusion du chapitre 1.....14

Chapitre 2: Outils d'analyse 15

Introduction du chapitre 2.....	16
1- Approches polyphoniques.....	16
1-1-Ducrotienne : la polyphonie selon Bakhtine et Ducrot.....	16
1-2-La polyphonie linguistique avec regard sur l'approche scandinave...	17
1-3 La praxématique.....	20
1-3-1- Définition.....	20
1-3-2- Objets d'étude.....	21
1-3-3- Dédoublement énonciatif.....	21
1-3-4- Matérialité du discours	23
1-3-5- L'enchâssement.....	23
1-3-6- Formes que peut prendre l'énoncé enchâssant.....	24
1-3-7- Rapport du dialogal avec le dialogisme interlocutif.....	25
2-La prise en charge énonciative.....	28
3- Quelques marqueurs dialogiques.....	30
 Introduction.....	30
3-1- Le conditionnel.....	30
3-2- L'interrogation	31
3-3- Le discours rapporté.....	31
3-4- Les parenthèses, virgules, tirets.....	32
3-5- Les morphèmes alors/donc/pourtant.....	33
3-6- Le démonstratif ce/cette	34
3-7- L'adjectif indéfini tel/telle	35
Conclusion de chapitre 2	36

Chapitre 3: l'interview politique comme genre textuel.....37

Introduction du chapitre 3.....38

1- La presse écrite comme support de l'information.....38

2- Les genres du discours journalistique.....40

3-Définition de l'interview politique.....44

4- Caractéristiques de ce type discursif.....45

Conclusion du chapitre 3.....49

Partie2 : Cadre d'analyse

Chapitre 1 : Analyse de quelques interviews politiques.....50

Introduction du chapitre51

1-Présentation de notre corpus.....52

2-Analyse de certains tours de paroles.....53

3- interprétation des résultats d'analyses des tours de paroles.....69

Conclusion du chapitre71

Conclusion Générale.....72

Annexes.....73

Liste des annexes.....91

Références bibliographiques.....92

Introduction générale

Le discours, tel qu'il est conçu par les linguistes, est une entité composée d'autres discours. Autrement dit, il existe, dans le discours des traces de discours déjà réalisés et produits par d'autres énonciateurs.

Les influences entre ces discours sont appelés par les linguistes de la praxématique''dialogisme''. Les formes qu'adopte le discours, soit à l'écrit ou à l'oral (texte et ses genres, interaction verbale...) sont connues sous le nom de dialogal.

La relation entre le dialogal et le dialogique est déterminante c'est-à-dire que la forme dialogale du discours influence son orientation dialogique.

Nous voulons, par notre travail, étudier le rapport d'influence entre l'une des formes dialogales du discours qui est l'interview politique, avec l'une des orientations dialogiques qui est l'interlocutive.

Pour ce faire, nous nous sommes posé la problématique suivante : comment le discours médiatique interagit-il avec le discours politique ? Autrement dit, comment ce dernier est-il inscrit dans le discours médiatique ? Pour répondre à cette question on s'intéresse à la dimension dialogique interlocutive qui caractérise les interviews politiques. Le discours politique est produit par l'interviewé tandis que le discours médiatique est celui du journaliste. On s'interroge sur l'inscription du dialogisme interlocutif, d'un point de vue praxématique, dans les interviews politiques du quotidien algérien *El-Watan* pour mettre en évidence les attitudes que le journaliste-locuteur adopte vis-à-vis du discours de l'interviewé-interlocuteur. Pour y répondre nous nous sommes fixé l'hypothèse suivante : on suppose que le journaliste ne se contenterait pas de poser des questions et de rapporter des réponses. Il adopterait des positions, des attitudes explicites ou implicites vis-à-vis du discours et des énoncés de l'interviewé.

Notre travail se veut une étude de la pluralité des voix dans le discours. On s'intéresse à l'une des formes du discours qui sont les interviews politiques. A cet égard, il est à noter que le dialogisme et la polyphonie ont fait l'objet d'études antérieures comme celles du russe **Bakhtine**, du cercle de **Bakhtine**, celles du français **Ducrot** de même qu'en Europe du nord avec les travaux du danois **Henning Nølke**.

Nous avons opté, dans notre étude pour l'approche praxématicienne qui a clairement formulé la notion de dialogisme interlocutif qui permet l'identification du discours de l'interlocuteur dans celui du locuteur.

Parmi les différentes approches traitant la notion de prise en charge énonciative, nous avons choisi d'adopter celle que Culiol a défini car on la trouve la mieux adaptée à notre champs d'investigation puisqu'elle traite de la notion d'affectation d'une valeur de vérité à tout énoncé.

Quant au choix de notre corpus, les interviews politiques se trouvent toutes indiquées comme meilleur moyen pour étudier l'interaction des deux types de discours que sont le politique et le médiatique.

Le premier chapitre est consacré, après un bref aperçu historique, aux définitions des concepts de base se rapportant au discours ainsi qu'aux concepts qui nous semblent pertinents pour notre recherche linguistique : dialogisme (types, dimensions et formes), discours, énoncé, énonciation, phrase, ... Par la suite, dans le deuxième chapitre, nous parlerons des différentes approches (ducrotienne, scapoline et praxématique) qui servent à l'analyse du dialogisme, mais nous allons focaliser notre travail sur le dialogisme praxématicien pour mieux parler de l'enchâssement phrastique qui est un outil d'analyse du dialogisme. Nous allons, également, parler de la prise en charge énonciative et de quelques marqueurs qui permettent le repérage des faits dialogiques. Dans le troisième chapitre nous terminons nos appuis théoriques par la caractérisation des interviews politiques en tant que genre textuel journalistique. Quant au cadre pratique, formé d'un seul chapitre, qui sera dédié à la présentation du corpus suivie des analyses et des interprétations des passages comportant des signes de dialogisme dans les discours journalistiques (ici les interviews politiques). Nous clôturons notre travail par une conclusion générale au service d'une récapitulation des grands points traités dans notre étude.

Partie 1: Préalables théoriques.

Chapitre 1 : Cadre Conceptuel.

Chapitre 1 : cadre conceptuel :

Introduction

1-Aperçu historique sur le dialogisme

2- Définition de quelques concepts de base

Conclusion

Introduction :

Dans ce premier chapitre nous présentons l'état de l'art autour de la question du dialogisme suivi des définitions des concepts nécessaires à l'étude de ce phénomène linguistique.

1-Aperçu historique sur le dialogisme:

Après le grand intérêt que la linguistique a accordé à la langue, généralement à travers les travaux de Ferdinand De SAUSSURE (structuralisme), la pensée linguistique s'est orientée vers la parole, c'est-à-dire vers les pratiques sociales et individuelles de la langue. On assiste à la rencontre et à la superposition de plusieurs approches qui traitent de la langue dans l'étape de sa mise en œuvre (la parole) en suscitant l'intérêt de différentes sciences humaines telles que : la psychologie, la sociologie, la phonologie, l'histoire... On peut citer, à cet égard, la sociolinguistique (Labov, Bulloz, Encrevé...), la pragmatique (Austin, Searle, Ducrot...), l'analyse du discours (Maingueneau, Charaudeau,...), la linguistique énonciative (Orzechowski, Benveniste ...) et le dialogisme. Ce dernier fera l'objet de notre étude selon une perspective praxématique (Dériot, Brès, Nowakowska et d'autres).

La praxématique est une orientation d'analyse et de description de la production de sens en discours. Elle prend appui en grande partie sur les travaux de BAKHTINE, fondateur de la notion de dialogisme et du dialogal dans le discours. « (...) le sens ne s'actualise pas tout seul, il procède de deux sens qui se rencontrent et entrent en contact. Il n'y a pas un sens en soi. Le sens n'existe que pour un autre sens... » (BAKHTINE cité par Bres (2006 :02)). En d'autres termes le sens est un reflet d'un autre sens. Donc on ne peut le saisir que par rapport à l'autre.

Par ailleurs, le concept de polyphonie n'est utilisé dans les textes de Bakhtine qu'en 1929 en analysant le roman de DOSTOIEVSKI, alors que celui de dialogisme se retrouve dans l'ensemble de sa production (de 1929 à 1970). Mais le principe d'analyse reste toujours le même : « Il ne saurait y avoir d'énoncé isolé. Un énoncé présuppose toujours des énoncés qui l'ont précédés et qui lui succèdent, il n'est jamais le premier, jamais le dernier » (BAKHTINE cité par J. Bres, A. Nowakowska (2006 :02)). Cela

veut dire que l'énoncé répond à des énoncés antérieurs et en même temps il sollicite d'autres qui lui seront postérieurs. Ce qui suppose aussi, pour analyser un énoncé afin de le comprendre, il faut le mettre en rapport avec des énoncés qui l'ont précédé ou qui le suivront.

La notion du dialogisme s'inspire de l'analyse du fonctionnement interactif entre discours. C'est-à-dire comment les discours s'influencent mutuellement dans leur phase de production comme celle de leur interprétation. A cet effet, Autier –Revuz (1955) citée par Bres (2006 :02) parle d'*orientation* du discours vers d'autres discours, mais aussi sous quelle forme se manifeste cette orientation : «Ce fonctionnement interactif tient au *dialogisme* de tout discours, que nous définissons comme son *orientation*(...) constitutive, et au principe de sa production et de son interprétation, vers d'autres discours. Cette orientation se manifeste sous forme d'échos, de résonance, d'harmoniques qui font signe vers d'autres discours sous forme de voix ».

En Europe dans les années 1960/1970 les théoriciens lisent les travaux de Bakhtine dans un contexte de recherches dont l'aspect d'interdisciplinarité est de mise (linguistique, sémiotique et littérature) et où ils commencent à utiliser les termes polyphonie et dialogisme.

2- Définition de quelques concepts de base :

Nous avons choisi de définir un ensemble de concepts qui vont nous servir d'appui parce qu'ils sont en rapport direct avec le thème de notre recherche. Ces concepts sont les suivants : dialogisme/ discours /phrase/énoncé/énonciation / sens/ signification/ interaction verbale.

2-1 Le dialogisme :

La conception de Bakhtine sur le dialogisme est que tout discours se construit dans le champ du déjà-dit parce qu'il entre en contact continu avec d'autres discours orientés vers le même objet. L'énonciateur entre en interaction avec des discours extérieurs et antérieurs sur le même sujet de façon plus ou moins explicite pour s'identifier ou s'opposer à la parole d'autrui.

La notion de dialogisme signifie que le locuteur, en produisant les mots, interagit avec d'autres voix. Selon la manière dont il conçoit son environnement énonciatif, il peut procéder à plusieurs formes de comportements langagiers : il peut affirmer, argumenter, interroger, nier ou réfuter, etc.

L'environnement énonciatif place le locuteur dans une situation d'interaction discursive et détermine, en grande partie, sa prise de position par rapport à l'objet de conversation. À cet égard, C. Détrie, P. Siblot et B.Vérine (2001 : 83) voient que le dialogisme est la capacité de l'énoncé à faire entendre en plus de la voix de l'énonciateur, des voix qui le traversent énonciativement.

N. Garric et F. Callas (2007 ; 107) considèrent, pour leur part, que tout énoncé comporte en lui un déjà dit construit en propos collectifs qui renvoient aux représentations, aux croyances et aux opinions communes. Berbéris (1997 : 106) renforce cette idée en disant : « (...) les mots ne nous arrivent pas vierges, mais chargés du poids de leurs usagers habituels ». Le fait dialogique de l'énoncé est donc inscrit dans un courant de pratiques langagières habituelles et conventionnelles.

Les attitudes qu'adopte le locuteur renvoient au déjà-dit. Ce sont des réactions qu'on peut identifier : d'une part, par rapport aux voix qui coexistent dans le même discours (le cas de tours de paroles) où le locuteur gère ses paroles en fonction de ce qu'il entend et de ce qu'il veut entendre de la part de son interlocuteur, d'autre part, par rapport aux discours antérieurs que le locuteur interpelle au moment où il construit son discours.

L'interpellation des voix que fait le locuteur, lors de sa production des mots, peut être consciente ou inconsciente. N. Garric, F. Calas (2007 : 107) affirment que « *toute parole contient une parole antérieure, un déjà-dit l'habite et la traverse, que le locuteur en ait conscience ou non* ». Authier Revuz (2003 : 19) souligne, à ce propos, que c'est la structure matérielle de la langue qui nous laisse entendre la polyphonie non intentionnelle de tout discours, et qu'à travers l'analyse on peut repérer les traces de la ponctuation de l'inconscient.

Le repérage des traces du dialogisme se fait au moyen des marqueurs dialogiques tels que : le conditionnel, la négation, la répétition, les marques d'hésitation etc. Les praxématiciens à cet égard proposent l'analyse des énoncés par le procédé linguistique appelé enchâssement qu'ils appliquent à l'aide des marqueurs dialogiques.

Selon J. Bres et L. Rosier (2005 : 49), le dialogisme signifie que le discours est doublement orienté vers d'autres discours. Il fait appel à des discours antérieurs et influence également des discours qui viendront après. Bres et A. Nowakowska (2006 : 02) considère que la double orientation se manifeste sous forme d'échos, de résonances ou d'harmoniques qui sont des voix qui traversent tout discours.

Articulation dialogal /dialogique :

Selon Bres et Nowakowska (2006 : 7-8) le sémioticien russe Bakhtine ne dispose pas de distinction terminologique dialogal/dialogique mais il forge la notion de dialogisme à partir de la notion de dialogue ce qui va permettre de faire quelques inférences. Selon eux, nous pouvons souligner deux niveaux de distinction dialoga/dialogique :

Au niveau macrotextuel :

Le dialogal et le monologal seraient des caractéristiques de l'unité textuelle englobante qu'on appelle tour de parole, texte ou discours. L'orientation dialogique se marquerait linguistiquement au niveau des unités de rang inférieur qui compose le discours (textes) à savoir les énoncés-phrases.

Au niveau microtextuel :

Bres et Nowakowska considèrent à travers ce niveau que les phénomènes dialogaux résident dans le fait que les locuteurs partagent le même fil temporel du discours (gestion des places transitionnelles, pauses, complétion...).

Les phénomènes dialogiques résident dans le fait que le locuteur partage avec d'autres discours dont celui de son interlocuteur dans le dialogal, un même objet de discours : gestion du rapport aux autres discours, confirmation, discours rapporté, négation..).

On distingue, selon Bakhtine trois types de dialogismes : dialogisme constitutif, dialogisme interdiscursif et dialogisme interlocutif.

2-1-1 Le dialogisme constitutif :

Selon J. Bres et A. Nowakowska (2006 : 02) en se basant sur les écrits de Bakhtine, est le fait que l'individu prend place dans le courant de la communication verbale et que sa conscience ne sort pas des limites de ce courant. Il devient donc objet dans et par les discours antérieurs et extérieurs.

Cela veut dire qu'il y a une prédisposition de formes de communication qui renvoient aux différentes situations d'énonciation et qui sont admises par les membres de la communauté sociale et linguistique à laquelle appartient l'individu. Ce dernier, selon la manière avec laquelle perçoit son entourage énonciatif, il procède à une forme de communication (réalisée, déjà, de façon courante, par les autres) et l'adapte à sa situation. Par exemple dans une interview télévisée, l'intervieweur et l'interviewé gèrent la conversation en suivant des règles de questions/réponses habituelles admises par tout le monde.

Nous pouvons dire que le sujet parlant ne fait que proférer des chaînes de paroles qui ont été déjà sculptées par le *moule* des habitudes discursives.

Selon Bres cette dimension du dialogisme qu'on peut relier aux idées d'Autier REVUZ relatives à l'hétérogénéité constitutive pose à l'analyse du discours des problèmes de corpus, de description, et de conceptualisation

2-1-2 Le dialogisme interdiscursif :

D'après J. Brés, A. Nowakowska (2006 : 03), ce type renvoie à un discours qui entre en interaction dialogique avec d'autres discours extérieurs et antérieurs, dans la saisie de l'objet :

« *Mon discours dans sa saisie d'un objet de discours rencontre les discours antérieurs tenus par d'autres sur ce même objet avec lesquels il entre en interaction* ».

Bakhtine, pour sa part, nomme ce phénomène de contact de relation dialogique avec les mots d'autrui. Il ne considère que le discours, qu'il soit monologal ou dialogal, interagit avec des discours antérieurs. L'exemple qu'il donne est cité par J. Brés, A. Nowakowska (2006 : 03) : *les confessions* de Rousseau qui répondent à deux textes : *l'acte d'accusation sentiment des citoyens* (publié anonymement) et *les confessions* de Saint Augustin. L'interaction s'exerce sous forme de reprises d'énoncés qui peut être explicite (rapporter l'énoncé tel qu'il est dit et prononcé .Exemple : « », comme dit X ...etc....) ou implicite (elle s'identifie par les marqueurs dialogiques tels que : le conditionnel et l'opposition).

2-1-3 Le dialogisme interlocutif :

Il s'effectue dans le cadre d'une interaction verbale. Le locuteur essaye d'anticiper sur la réponse de l'interlocuteur. Les linguistes C. Détrie, P Siblot et B. Verine (2001 : 87) parlent de ce sujet en considérant que l'expression d'un énoncé vient toujours comme réponse à autre chose. Elle reflète, en même temps, l'objet de l'énoncé et le rapport du locuteur aux énoncés de l'interlocuteur.

L'énonciateur, en parlant d'un objet, essaye toujours d'adopter ses énoncés et les adapter conformément aux propos de son interlocuteur. Ce dernier fera de même. Ces régulations renvoient aux intentions de chacun des deux sujets, adaptées à des situations de communication particulières. Bres Nowakowska (2006 : 3)

C. Détrie, P Siblot et B. Véline (2001 : 93) vont plus loin en considérant que l'énonciateur ne fait pas que répondre aux propos d'autrui mais aussi il influence du même coup ses mêmes propos.

Cette dimension du dialogisme comprend deux formes : le dialogisme citatif et le dialogisme responsif.

2-1-3-1 le dialogisme citatif :

Ce type partage les mêmes caractéristiques que le dialogisme interdiscursif sauf que l'énoncé antérieur n'appartient pas à un tiers mais à l'énonciataire.

On parle du dialogisme citatif dans le cas où le locuteur rapporte le discours-réponse de l'interlocuteur à interagir avec lui.

« (...) dans la mesure où l'énoncé E interagit avec un énoncé (e) qu'il rapporte de différentes façons (que nous avons désignées par X) » Bres et Nowakowska (2006).

L'énoncé dialogique E(e) est composé de deux éléments :

- Un énoncé (e) d'un autre énonciateur e1, enchâssé dans (E)
- Un élément qui sert à marquer l'interaction de E1 avec (e).

Prenant l'exemple cité par Bres :

(E) : «Je ne détourne pas mon regard de la réalité ».

(e) : «vous détournez votre regard de la réalité ».

L'énonciateur E1 met en scène l'énoncé positif (e) (vous détournez votre regard de la réalité), auquel il s'oppose par le moyen de la négation il se charge de l'attribuer à un autre énonciateur e1 qui correspond l'énonciataire E2 (selon le cotexte).

Dans une telle situation, il y a lieu de relever une dualité énonciative qui consiste à opérer l'enchâssement de l'énoncé (e) de l'interlocuteur e1 dans celui de l'énonciateur principal E1.

2 -1-3-2 Le dialogisme responsif :

Dans cette forme du discours, on parle plus d'un énoncé habité par un autre énoncé (dialogisme citatif) mais on s'intéresse aux énoncés qui fonctionnent comme des

réponses à des interrogations ou à des demandes d'explication qui pourraient être posées par l'interlocuteur.

Le locuteur interagit, non seulement avec l'énoncé antérieur de l'interlocuteur, mais aussi avec un énoncé anticipé qui correspond à un autre énoncé prêté à son interlocuteur «*Le locuteur-énonciateur interagit par avance avec la réponse qu'il imagine que l'allocataire fera à son propre discours* » Bres et Sylvie 2009 : 63).

Sous cette forme, l'énoncé dialogique comprend seulement le second élément à savoir l'élément marquant le dialogue avec un autre énoncé.

A titre illustratif, nous donnons l'exemple suivant cité par Bres et Nowakowska (2006 : 10) :

« Faut-il armer la Chine ? (...) Les européens ont mis en place un embargo sur les exportations d'armes létales (mortelles) vers la Chine (...) ».

Généralement, on utilise des parenthèses pour expliquer et clarifier le sens du mot qui les précède. Dans la perspective praxématicienne, on considère que le locuteur de cet énoncé anticipe (répond par avance) sur une question supposée être posée par l'interlocuteur « c'est-à-dire ? ».

Selon Bres, cette interaction peut prendre la forme d'un dialogue externe :

A1 : « (...) un embargo sur l'exportation d'armes létales ».

B2 : « c'est-à-dire ? »

A1 : « mortelles ».

2-2 Discours/phrasedénoncé/énonciation :

Nous avons déjà dit que le dialogisme s'exerce sur le discours, écrit ou oral, et nous savons bien que ce dernier est une forme de mise en pratique de la langue qui fait appel à des considérations extralinguistiques. Mais il reste encore, pour mieux extraire le sens de cette notion, à aborder d'autres notions telles que : la phrase, l'énoncé,

l'énonciation, le sens et la signification en mettant l'accent sur leurs rapports de sorte que chacune des notions s'explique en relation avec les autres.

Les linguistes tels que Anita Carlotti (2011 : 20) considèrent le discours comme la phase pratique de la langue. Contrairement à la phrase, qui est une entité abstraite constituée d'unités significatives hiérarchisées par une grammaire bien déterminée, le discours est conçu comme l'inclusion d'un texte dans son contexte. Jean Michel ADAM (1999 : 39) voit que cette inclusion s'exerce aussi bien dans la conception que dans la production du sens. Cela nous amène à considérer le discours comme : langage réalisé et assumé par un sujet parlant ; comme instance d'énonciation ; ou comme énoncé de sens plus complexe qu'une phrase.

Lorsqu'on parle d'énonciation (principalement développée par les travaux d'Emile BENVENISTE 1966/1974) on met en évidence la réalité. Cette dernière renvoie au moment et au lieu de la parole et aux êtres physiques et psychiques qui, selon leurs capacités mentales et leurs intentions communicatives, exploitent les données réelles afin de produire un discours. D'ailleurs à partir de la lecture de l'ouvrage collectif des linguistes C. Déné, P. Siblot et B. Vénine (2001 : 103) nous pouvons comprendre que l'énonciation désigne non seulement un acte physique mais aussi un acte mental de production du message linguistique. Elle correspond donc à une activité élocutoire et à des processus mentaux de prévision et de mémorisation, dont l'énoncé est le résultat.

De ce fait, on peut déduire que dans le discours, le sujet, à la fois, s'inscrit et se manifeste dans son énoncé. Ce dernier, aussi long qu'il soit est considéré comme fragment de discours (Volochnikov 1929, Ducrot 1984). On parle ainsi d'une responsabilité de production du langage qui est souvent détectée aux moyens d'unités linguistiques nommées **embrayeurs** ou **déictiques** : adverbess de temps et de lieu, pronoms personnels... C'est pour cela que la problématique de l'énonciation est reliée à celle de la subjectivité dans le langage.

Les formes du discours sont variées selon les pratiques sociales pour lesquelles le discours est utilisé. On peut trouver le discours juridique, le discours religieux, le discours scientifique ...

2-3 Sens-signification :

On procède, généralement pour comprendre une phrase à l'explication des significations des mots qui la composent au moyen d'outils linguistiques (synonymes, antonymes, règles grammaticales) en dehors de toute considération extralinguistiques. Tandis que, pour saisir le sens d'un énoncé, on fait appel à des procédures d'analyse fondées par des linguistes et approfondies sur l'environnement de l'énoncé afin de pouvoir faire certaines inférences sur le sens. Nicolas Beauzée, dans le dictionnaire des sciences du langage de Frank NEVEU (2015 : 320) parle généralement de la signification d'une phrase et du sens d'un énoncé.

2-4 L'interaction verbale :

Les interviews politiques, qui constitueront notre corpus, sont considérées comme une forme d'interaction verbale. Cette dernière, pour Frank NEVEU (2015), désigne en analyse de discours, la relation qui s'établit entre les participants à l'échange de type interlocutif. L'interaction se manifeste lorsque les interactants exercent mutuellement des influences les uns sur les autres.

L'interaction verbale n'est donc possible qu'à la condition d'un engagement mutuel des participants à l'échange. Ils parlent et se parlent. Chacun d'eux recourt à des processus phatiques facilitant ainsi son affinité avec l'autre.

Dans l'interview politique, le journaliste essaye de cerner le thème de son émission à l'aide de questions pertinentes auxquelles l'interviewé ne peut pas se dérober facilement. Mais, si le journaliste remarque que son invité essaye d'éviter les questions en procédant à des généralités, il reprend, en reformulant ses questions pour l'obliger d'y répondre. L'interviewé, pour sa part, gère ses réponses en fonction de ce qu'il remarque dans les questions du journaliste. Afin de garder sa bonne image, lors de questions intimidantes, il adopte une stratégie discursive : se contenter des généralités, amplifier des futilités, recourir aux statistiques

Conclusion :

Nous avons essayé, dans ce premier chapitre, de passer en revue les concepts qui vont nous servir de noyaux à notre recherche car ils entourent la compréhension du discours dans lequel réside le fait dialogique. Plus précisément, pour faciliter l'accès à l'analyse de l'inscription du dialogisme dans le dialogal.

Chapitre 2 : Outils d'Analyse.

Chapitre 2 : Outils d'analyse :

Introduction

1-Approches polyphoniques

2-Prise en charge énonciative

3-Marqueurs dialogiques

Conclusion

Introduction :

Dans ce chapitre, nous allons aborder trois approches que nous trouvons les plus représentatives pour traiter de la polyphonie : approche ducrotienne, la Scapolineet la praxématique. Mais nous allons essayer d'analyser le fait dialogique à partir de moyens linguistiques qu'offrent les praxématiciens. Nous traiterons plus précisément du phénomène d'enchâssement et des marqueurs dialogiques qui, selon les praxématiciens, servent d'indicateurs de présence du dialogisme dans tout discours.

1-Approches polyphoniques :

1-1 Approche ducrotienne : La Polyphonie selon Bakhtine et Ducrot :

La notion de polyphonie est différemment considérée et employée par Bakhtine et Ducrot. Selon Krasshner (2009 :5), le premier l'applique sur des données de discours alors que l'autre l'applique à des données de la langue.

Moeschler et Auchlin (2009 :152) estiment que Bakhtine s'intéresse à la polyphonie au sein du discours en reliant l'observation sociolinguistique à l'étude des différentes formes linguistiques (genres, styles, constructions linguistiques particulières), tandis que la polyphonie chez Ducrot relève du dispositif théorique : l'énonciation constituant la polyphonie est inscrite dans la langue ; c'est la connaissance de la langue qui représente l'intérêt de la polyphonie.

Moeschler et Auchlin (ibid : 153) ajoutent que l'effet polyphonique, selon Bakhtine réside dans le fait que l'énoncé peut faire entendre plusieurs voix différentes, distinctes de celle de l'auteur principal. D'autre part, l'effet polyphonique chez Ducrot consiste en une mise en scène d'instances énonciatives distinctes auxquelles le locuteur peut se présenter comme associé ou non.

Nous trouvons qu'une grande importance est accordée par Barbéris (2005 : 5) à la description de la théorie ducrotienne. Elle parle de l'utilisation du terme de polyphonie dans les travaux de Ducrot. Pour la première fois en 1981, il parle de voix après avoir distingué locuteur et énonciateur. **Voix** va tendre à s'effacer au bénéfice de **point de vue**. Ce qui est parfaitement cohérent : à partir du moment où les

énonciateurs sont définis comme des instances sans parole. Il ne sera plus guère parlé de voix mais de point de vue.

A propos de la diversité des instances : sujet parlant, locuteur, énonciateur Liana POP (2000 : 123) aborde la pluralité du sujet parlant selon O. DUCROT qui éclate l'unicité du sujet en plusieurs entités : le sujet parlant, individu dans le monde qui prononce un énoncé ; le locuteur, responsable de l'énonciation et l'énonciateur responsable, quant à lui des actes élocutionnaires.

A titre d'exemple, la description de la négation linguistique constitue une première validation de l'approche polyphonique. Selon S. MASTACAN (2004 : 208), Ducrot considère que tout énoncé négatif consiste en la mise en scène de (au moins) deux énonciateurs distincts : un énonciateur E1 « assertant » un certain contenu, que E2, le second énonciateur, nie. Dans un énoncé négatif, le locuteur est assimilé à la position de l'énonciateur E2.

Il est utile de signaler que la présence de plusieurs « voix » dans certains énoncés se trouve déjà, à l'état embryonnaire chez des auteurs comme Banfield(1979), Desclés(1976), Plénat (1979) mais c'est à O.DUCROT (1982 ; 1984 : ch. VIII) que revient le grand mérite d'avoir introduit la notion de polyphonie dans les études linguistiques. L'originalité de son approche réside dans la scission du sujet parlant au niveau de l'énoncé.

1-2 La polyphonie linguistique avec un regard sur l'approche scandinave :

Le modèle scandinave de la polyphonie linguistique, appelé ScaPoLine, a été élaboré depuis 1999, par un groupe de chercheurs : Nolke, Fløttum et Norén .

La polyphonie linguistique, issue de la linguistique énonciative qui s'est développée comme spécialité française depuis Bally, occupe aujourd'hui une place importante dans le champ des recherches linguistiques.

Selon le linguiste Henning Nolke(2004 : 01), l'un des fondateurs de la scapoline, la réflexion de Bakhtine sur la pluralité des voix dans le discours, a servi d'élan pour les recherches scandinaves sur la linguistique.

Cette théorie consiste à considérer que tout discours semble en cacher un autre, en raison du fait qu'il ne se produit jamais dans le vide, mais toujours dans un contexte qui appelle d'autres discours réels ou imaginés.

L'approche scapoline s'est inspirée fortement des travaux d'Anscombe et de Ducrot. Elle est fidèle aux idées de l'approche ducrotienne, mais elle a pris quelques décisions théoriques qui la distinguent de cette dernière. Les différences ne s'expriment pas par une autre conception de la polyphonie linguistique, mais par des buts différents.

Nolke(2004 : 04) avait l'ambition de créer une théorie formalisée capable de prévoir et de préciser les contraintes linguistiques régissant l'interprétation polyphonique des énoncés et des textes.

Selon Nolke toujours (2008 :07), la Scapoline, en tant qu'appareil heuristique, permet des analyses opératoires des énoncés individuels ainsi que des fragments de textes composés de plusieurs énoncés.

Une analyse de l'exemple canonique (1) a permis d'explicitier le fondement conceptuel de la scapoline :

(1) Ce mur n'est pas blanc.

Dans cet énoncé cohabitent deux points de vue contradictoires

pdv1 : ce mur est blanc

pdv2 : pdv1 est injustifié

Ces deux points de vue sont codés par un matériau linguistique : la négation qui est utilisée pour l'**argumentation** considérée comme l'un des traits essentiels de la scapoline. Les matériaux linguistiques sont des phénomènes engendrés dans la langue, en principe indépendamment de son emploi. D'ailleurs les instructions que pourvoit la langue pour l'interprétation polyphonique des énoncés font l'objet d'étude de la scapoline(Nolke H. (2008 : 04).

L'instruction consiste à faire comprendre à l'allocutaire que deux points de vue contradictoires sont en jeu, l'un positif, l'autre négatif, et que le locuteur s'associe à ce dernier. Mais elle n'exprime rien quant à la source du point de vue positif (ibid : 04).

Le Locuteur Axiomatique (abrégé L A ou tout simplement appelé le locuteur) est construit dans l'énonciation par la langue. C'est L A qui assure l'ancrage du texte dans

le monde social.(ibid : 05). Cette construction de L A est probablement plus ou moins inconsciente dans la vie quotidienne où le masque tend à être adapté à la situation discursive particulière (ibid : 6) : ce n'est pas le même L A que l'on construit pour parler à son responsable ou à ses enfants. L A peut construire plusieurs types d'images de lui-même ou plutôt des divers rôles qu'il est susceptible de jouer dans ses énoncés. On distinguera deux types principaux :

LOC, (locuteur) qui se trouve au centre de convergence des marques déictiques et qui est le moi de moi-ici-maintenant, est une image de L A dans son rôle de constructeur de l'énonciation, et différentes images de lui comme source de points de vue. De plus, L A construit sans cesse des images de toutes les autres « personnes » qui peuplent le discours telles qu'il désire les représenter (ibid : 07). Parmi ces images, on notera en particulier les êtres discursifs qui font partie des éléments fondamentaux de la ScaPoLine.

Selon Krashner (2009 :09) pour la ScaPoLine, la configuration polyphonique se compose de quatre éléments fondamentaux :

***Le locuteur**, en tant que constructeur de (LOC), assume la responsabilité de l'énonciation. L'élément LOC est nouveau par rapport à la polyphonie de Ducrot chez qui le locuteur semble couvrir plusieurs aspects.

*** Les points de vue (pdv)** sont des entités sémantiques porteuses d'une source. Les sources sont des variables. Elles correspondent aux énonciateurs d'Anscombe et Ducrot.

*** Les êtres discursifs (ê-d)** sont des entités sémantiques capables de saturer les sources. Leur introduction comme terme formel est propre à la ScaPoLine. Pour Ducrot ce terme distingue les « êtres linguistiques » de leurs prétendus homologues physiques.

*** Les liens énonciatifs relient les ê-d aux pdv.** On trouve deux types de liens : liens de responsabilité et liens de non responsabilité.

Les quatre éléments de la configuration, même s'ils sont susceptibles d'être codés dans la langue et ainsi faire partie de la structure polyphonique, mais ils ne le sont pas forcément.

1-3 La praxématique :

1-3-1- Définition :

C'est une théorie linguistique centrée sur l'analyse de la production du sens en langage. Selon les linguistes, C.Détrie, P.Siblot et B.Vérine (2001 : 261) elle s'oppose à la glossématique de Louis Hjelmslev considérée comme un projet idéal et abstrait.

La praxématique est une linguistique de la parole, elle analyse les pratiques langagières au sein de la vie sociale et se présente comme linguistique réaliste et dynamique qui s'intéresse à l'élaboration du sens.

Le sens, d'après les praxématiciens, n'est pas transmis par des procédures automatiques d'encodage et de décodage, mais il est l'aboutissement de procédés complexes, le résultat d'un travail effectué à l'émission comme à la réception par des sujets linguistiques (P.Siblot 1989 : 74). Ces linguistes argumentent par le fait que l'homme tire ses représentations linguistiques de sa praxis qui renvoie aux appréhensions pratiques du réel éprouvées dans le vécu existentiel. D'ailleurs, selon eux, (ibid : 67) les fréquents malentendus ainsi que les ajustements constants des échanges langagiers montrent que la transmission du sens n'est pas automatique (par exemple, lors des interactions verbales, on entend souvent des expressions telles que : j'allais dire/ si j'ose dire/ je m'excuse, ce n'est pas ce que je voulais dire....).

C'est à Montpellier, au début des années 1970, que la praxématique a progressivement établi ses fondements, au fil d'une série de séminaires d'analyse textuelle animés par R. Laffont.

La praxématique est le résultat d'une profusion d'idées novatrices, c'est un effort d'une réflexion pour surmonter, à partir d'hypothèses propres, les blocages ou les manques constatés ailleurs. Ses propositions principales ont été synthétisées par R. Laffont dans son ouvrage intitulé : *le Travail et la langue* paru en 1978. Depuis, la recherche a été poursuivie en un cercle élargi, mais toujours centré à Montpellier.

Bien que les études, effectuées par Bakhtine sur la complexité du sens dans le discours, ont servi beaucoup pour les études menées par les praxématiciens (par exemple l'idée que les discours dialoguent entre eux) ces derniers ont approfondi leurs études en fondant des concepts et des formes d'analyse pour essayer d'expliquer comment le sens s'élabore, par le dialogue entre discours, depuis sa

production jusqu'à sa réception .J.Bres, A.Nowakowska (2006 : 2) parlent de propositions d'éléments de réponse à l'articulation des deux notions bakhtiniennes que sont dialogal et dialogique.

A ce propos, J. Bres et A. Nowakowska (2001 : 01) disent : « La notion de dialogisme, comme bien souvent chez Bakhtine, n'est pas vraiment définie, et à force d'extension de son champ explicatif, devient un outil tellement bien puissant qu'à la limite, il n'a plus grande vertu heuristique .Bakhtine, d'autre part, (...) en reste à une appréhension relativement générale, qui n'est pas directement opératoire. Nous sommes donc devant la nécessité de la définir précisément ».

Beaucoup d'écrits sont effectués au profit de la praxématique tels que ceux de C.Détrie, P. Siblot, B. Verine (2001), J. Brés et A. Nowakowska (2006), A.Revuz(2003) S. Moirand (2010).

1-3-2- Objet d'étude :

L'étude que porte la praxématique pourrait être illustrée par C.DETRIE, P. SIBLOT, B. VERINE (2001 :51) :

« Notre étude se situe dans le courant des recherches praxématiques qui accordent une place privilégiée au dialogue se traduisant, dans sa version dite intérieure, par un dédoublement énonciatif analysable au niveau de l'énoncé actualisé et se matérialisant en discours par un marqueur linguistique spécifique ou par un marqueur discursif occasionnel (cf. Bres 2005, Bres, Nowakowska 2006 ; Dendale, Coltier 2006, Bres, Mellet 2009) ».

Cela nous amène à dire que le sens s'opère au niveau du dialogue intérieur duquel va découler le dialogue externe, (monologal / dialogal).La mise en évidence du sens pourra être rendue possible à l'aide d'indicateurs linguistiques (oraux et/ou écrits). Alexandra NOVAKOWSKA, dans son article, (2012 : 02) intitulé '*Du dialogal et du dialogique dans l'interview politique*' ajoute que les travaux de Brés (2005/2008), ont porté sur la systématisation de la distinction entre dialogal et dialogique. Le premier est un dialogue externe, constitué d'une succession de plusieurs tours de paroles produits par les locuteurs, le deuxième est un dialogue interne renvoyant à l'orientation constitutive du discours, au principe de sa production et de sa réception, vers d'autres discours avec lesquels il entre en interaction explicitement ou

implicitement. A. Nowakowska souligne que ces travaux de Brés s'appuient sur les recherches de Bakhtine qui considère que les discours ont une existence réelle socialement grâce à leur matérialité et dans lesquels le locuteur entre en interaction dialogique.

1-3-3-Dédoublement énonciatif :

Le dédoublement énonciatif est le fait que l'énoncé représente un maillon dans la chaîne d'énoncés. Autrement dit l'énoncé ne vient pas seul, il est lié à des énoncés qui le précèdent et il va servir de lien pour des énoncés qui le suivront (J. Brés et A. Nowakowska (2006 : 02)).

J. Brés et A. Nowakowska (2006 : 10) ajoutent que, dans un énoncé, le locuteur partage, avec d'autres énoncés, un même objet de discours en établissant l'un des rapports : négation, discours rapporté, opposition, hypothèse

L'article de Brés (1999 : 04) intitulé *“Vous les entendez ? Analyse du discours et dialogisme”* porte sur le dialogisme en le considérant comme phénomène de dédoublement énonciatif. Il convient, selon Brés, de distinguer deux énoncés (E et e), deux énonciateurs (E1 et e1), deux énonciataires (E2 et e2) et deux systèmes de coordonnées spatio-temporels.

Nous pouvons présenter l'exemple cité dans l'article de J. Brés (1999 : 03) :

L'énonciateur E1 produit l'énoncé (E) : « Je ne détourne pas mon regard de la réalité » en s'adressant à l'énonciataire E2.

Nous remarquons que l'énoncé (E) exprime une réfutation d'un énoncé positif (e) qui pourrait être : « Vous détournez votre regard de la réalité ».

L'énoncé (e) est produit par un énonciateur qu'on appelle e1. Il est adressé à un énonciataire qu'on appelle e2.

Nous pouvons inférer que l'énonciataire e2 devint énonciateur E1 et l'énonciateur e1 devient énonciataire E2. Les deux énoncés (e) et (E) n'obéissent pas forcément, dans leur production, à des données spatio-temporelles communes.

1-3-4-Matérialité du discours :

Selon BRES et NOWAKOWSKA (2006 : 04) l'individu devient sujet comme être de discours, il s'inscrit énonciativement par l'usage de la langue, non seulement par cette dernière mais aussi par les discours. Il est interpellé par ces derniers, qui sont contextualisés et ont une existence réelle sociale, à s'orienter pour les considérer lors de son élocution. Cette interpellation aboutit à une interaction dialogique.

Cet individu devient, énonciateur, instance actualisatrice responsable des actualisations déictiques et modales ; mais aussi locuteur, instance responsable de l'actualisation phonétique ou graphique qui consiste à inscrire l'énoncé dans le mode sémiotique choisi oral ou écrit. Autrement dit, la production d'un énoncé, selon les praxématiciens relève de deux instances : la première instance, est d'actualisation déictique effectuée par rapport à un environnement énonciatif précis, où l'individu recourt aux marqueurs dialogiques lors de la production de son énoncé. La deuxième instance, est d'actualisation phonétique qui permet d'inscrire les mots dans le monde réel.

A cet égard, dans l'article *''dialogisme : du principe à la matérialité discursive''* Bres (2006 : 05) dit : « (...) seul l'énoncé (E) a un locuteur qui correspond à l'énonciateur E1 (l'instance de locution ne saurait être que singulière : seul un locuteur peut parler à la fois) ; l'énoncé (e) dispose d'un énonciateur e1 mais non d'un locuteur, ce qui est à mettre au compte du fait que l'énoncé dialogique met en relation, selon différentes formes d'intégration syntaxiques, deux ou plusieurs énoncés en les hiérarchisant énonciativement ». Il a dit cela en se basant sur la conception de Bakhtine.

1-3-5- l'enchâssement :

Parmi les trois approches polyphoniques abordées dans ce chapitre, nous avons centré notre recherche sur la praxématique, par le fait qu'elle nous semble adéquate à la mise en valeur du fait dialogique au moyen de l'enchâssement et des marqueurs dialogiques.

L'apport de la praxématique pour le dialogisme (dialogue entre discours) réside dans l'explication de ce phénomène linguistique par l'analyse appelée enchâssement (insertion d'au moins un énoncé (enchâssé) dans un énoncé (enchâssant).)

Par l'enchâssement, les praxématiciens visent la hiérarchisation des discours, c'est-à-dire souligner l'ordre des influences entre eux et aboutir à la position de chaque discours par rapport à l'autre.

Contrairement à la notion du dédoublement énonciatif, qui parle de pluralité d'énoncés qui partagent des liens de sens, l'enchâssement permet de préciser les priorités d'influence entre ces énoncés à l'aide de marqueurs dialogiques.

Selon Brés (1999 : 02- 03) l'énoncé qu'on appelle (E) enchâsse un autre énoncé qu'on appelle (e). L'énonciateur E1 attribue l'assertion de l'énoncé (e), à un autre énonciateur qu'on appelle e1 et se charge également de le confirmer, de le rejeter de le réfuter etc.

Nous proposons l'exemple cité par Brés dans l'article de 1999 en page 02 :

L'énonciateur E1 produit l'énoncé (E)

(E) : « Oui, la quête d'Aurore Brossard est légitime ».

L'énonciateur E1 attribue l'assertion de l'énoncé (e) « la quête d'Aurore Brossard est légitime » à un autre énonciateur e1 et se charge de la confirmer par l'adverbe oui. Nous obtenons un énoncé (E) enchâssant et un énoncé (e) enchâssé.

1-3-6-Formes que peut prendre l'énoncé enchâssant :

La praxématique propose la symbolisation x pour les formes que peut prendre l'énoncé (e) du fait de son enchâssement dans l'énoncé (E). Ces formes sont variables et se répartissent, selon une gradation complexe qui va de sa manifestation la plus ouverte (discours direct) à sa présence sous-entendue (Brés et Nowakowska (2006 :5).

Selon J Brés et A. Nowakowska (Ibid) l'énoncé dialogique présente une dualité énonciative hiérarchisée. Contrairement à l'égalité énonciative des tours de paroles qu'on peut remarquer dans les dialogues externes, le dialogue interne (dialogisme)

s'exerce énonciativement par l'enchâssement de (e) dans (E). Des changements peuvent s'effectuer dans l'énoncé (e) pour aboutir à l'énoncé (E) : possibilité de perte (partielle ou totale) de son vocabulaire et de sa syntaxe ; effacement de ses marques d'actualisation déictiques et modales propres et plus encore, il n'a plus de locuteur. On donne quelques possibilités .Par exemple :

L'énoncé enchâssant(E): « mais non, il ne fait pas chaud. »

Cet énoncé peut supporter plusieurs possibilités d'énoncés enchâssés (formes x) auxquels il répond énonciativement (selon les interlocuteurs et l'environnement énonciatif) :

1-un énoncé (e1) : « il fait chaud » .Dans cet énoncé, lors de l'enchâssement, son vocabulaire a été gardé.

2-un énoncé (e2) : « Oh la température est élevée ». Dans cet énoncé, lors de l'enchâssement, son vocabulaire a été modifié.

3-un énoncé (e3) : « Papa achète moi une glace ». Dans cet énoncé, lors de l'enchâssement, non seulement son vocabulaire et sa syntaxe ont été modifiés mais aussi c'est un exemple de sous-entendu. On ne peut établir le lien d'enchâssement entre lui et l'énoncé enchâssant(E) que par la connaissance du contexte énonciatif.

1-3- 7 Rapport du dialogal avec le dialogisme interlocutif :

Les tours de paroles servent de manière explicite à relever les traces du dialogisme interlocutif. Dans l'exemple que nous allons analyser, en nous basant sur la méthode d'analyse proposée par J.Brés et A.Nowakowska (2004 :12-14), le phénomène d'influence mutuelle des énoncés des membres de l'interaction verbale va servir de manière pertinente à comprendre la dimension interlocutive du dialogisme.

(E) « L'enseignant prévient ses étudiants qu'il n'y aura pas de récapitulation de cours pour les retardataires. ».

(E) est un énoncé enchâssant qui a pour énonciateur (E1) qui pourrait être un étudiant chef de groupe ou un administrateur qui reprennent les dires de l'enseignant.

(e) : « Il n'y aura pas de récapitulation pour les étudiants retardataires ».

Cet énoncé est enchâssé .Il est réalisé par l'énonciateur (e1) qui est l'enseignant.

(E1) attribue l'assertion de (e) à l'énonciateur (e1).Dans ce cas on a deux énonciataires :

-(E1) s'adresse à(E2) qui pourrait être les étudiants qui n'ont pas assisté à l'énonciateur (e1) lors de sa réalisation de l'énoncé (e), ou qui pourrait représenter tous les étudiants, même ceux qui ont assisté à l'énoncé (e) du moment que, (E1) est chargé d'informer et de rappeler la note déjà signalée par (e1) qui est l'enseignant.

-(e1) s'adresse à (e2) qui pourrait représenter les étudiants qui ont assisté à la séance pendant laquelle l'enseignant a produit l'énoncé (e).

On peut considérer l'énoncé (e) comme enchâssant, pour sa part, d'un énoncé positif qu'on symbolise par (e –a).

(e-a) : peut s'articuler de plusieurs façons dont nous exposons deux :

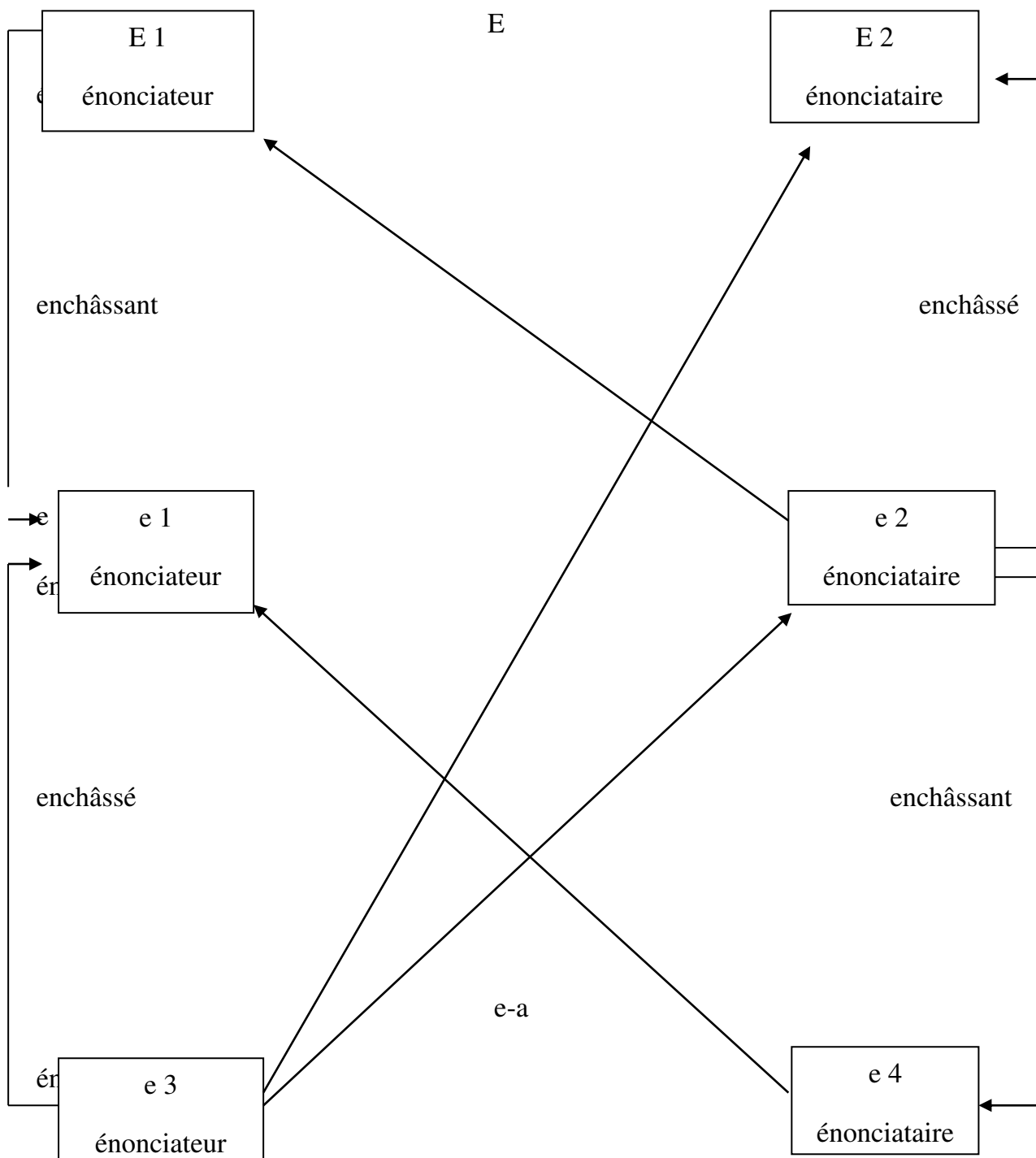
--« y-aura-t-il récapitulation de cours pour les retardataires ? »

--« Monsieur, pouvez-vous récapitulez le cours ? »

De ce fait (e-a) est réalisé par (e3) qui pourrait représenter les étudiants qui ont demandé à l'enseignant la récapitulation du cours. Ceci pourrait avoir lieu avant ou pendant la séance où l'enseignant (e1) a produit l'énoncé (e). On obtient donc un énonciataire qui est l'enseignant et qu'on symbolise par (e-4).

Le tableau et le schéma qui suivent illustrent notre analyse :

Enonciateur	Enoncé	Enonciataire
E1 : étudiant /administrateur	(E) «l'enseignant.....retardataire »	E2 étudiants non assistant à (e) /tous les étudiants
e1 enseignant	(e) « il n'y aura pas. ...retardataires »	e2 étudiants présents à la production de (e)
e3 étudiants anticipant la réponse de (e1) qui est le (e)	(e-a) « y aura-t-il ...retardataires »	e4 enseignant



Nous pouvons remarquer à partir de cet exemple qu'il y a un double enchâssement de l'énoncé e. Deux phénomènes dialogiques ont servi de marqueur pour démontrer ce double enchâssement : le discours rapporté dans le cas de E : « l'enseignant ...retardataires » qui rapporte l'assertion de e : « il n'y aura pas ...retardataires » et la négation dans le cas de e qui répond négativement à e-a. « y aura-t-il

...retardataires ». De ce fait l'énoncé e est enchâssant de l'énoncé (e-a) et aussi enchâssé dans l'énoncé (E).

En outre, nous pouvons dire que l'énoncé (e) est doublement orienté : il répond à l'énoncé d'avant (e-a) et il initie l'énoncé d'après (E).

En se référant au schéma, nous constatons que les membres de l'interaction verbale changent de position énonciative: l'énonciateur e3 devient énonciataire e2 et E2. L'énonciataire e4 devient énonciateur e1. L'énonciataire e2 devient énonciateur E1.

Nous pouvons donc dire que puisque ces membres jouent activement leurs différents rôles et qu'ils s'influencent mutuellement, leurs énoncés s'inscrivent dans la *dimension interlocutive* du dialogisme.

2-La prise en charge énonciative :

Le discours donne à voir l'image des différents participants à l'énonciation dans leurs rapports à eux-mêmes, dans leurs rapports à l'interlocuteur et dans leurs rapports au monde.

Nature de la prise en charge :

Antoine Culioli est considéré comme le pionnier de la notion de prise en charge. Sa conception de cette notion s'étale sur la période de 1971 à 2005 et se fonde à partir de son article "Modalité". Pour lui, deux sens peuvent être envisagés pour cette notion de prise en charge. (Danielle Coltier et al., 2009 : 07).

Dans le premier, il montre qu'un rapport est établi entre prise en charge et énonciation. Toute énonciation suppose la prise en charge d'un énoncé par un énonciateur.

Ce rapport montre que dans cet énoncé existent des termes liés par des relations et un schéma qui agence ces derniers selon des règles ordonnées de façon complexe. Ces termes munis de relations et ce schéma constituent une proposition ou dictum.

Selon Culioli, (cité par Coltier 2009 : 08) toute énonciation par un énonciateur suppose une prise en charge.

L'attitude supposée par la prise en charge est faite de réponses à des questions sur la relation de prédication que contient la lexis.

Exemple : à partir de la lexis (Jean/gâteau/manger) se construit l'énoncé :

« Jean mange le gâteau ».

Il s'agit d'un événement ou d'un état dont on dit qu'il est vrai ou faux.

Qui prend en charge énonciativement ?

Si l'énonciateur est incapable d'attribuer à son énoncé une valeur de vérité (vrai-faux) il sera obligé de recourir à un interlocuteur auquel il adresse une interrogation

« Est-ce que Jean a mangé le gâteau ? » s'il ne peut choisir entre "Jean a mangé le gâteau" ou "Jean n'a pas mangé le gâteau", il demande à autrui de choisir l'une ou l'autre.

Dans ce cas, ce n'est pas l'énonciateur (source de la question) qui dote la lexis d'une valeur de vérité c'est l'interlocuteur qui le fait devenant ainsi énonciateur en répondant.

Comme dans Culioli (1971), la prise en charge de l'assertion au sens strict est le fait non de l'énonciateur (locuteur) mais d'un énonciateur, que le texte précise : c'est celui qui dit ce qu'il croit être vrai.

Le sens N°1 (sens large) désigne l'opération qui dote une lexis d'une modalité et le sens N°2 (sens strict) qui désigne l'affectation d'une valeur de vérité à cette lexis. Prendre en charge, reformulé par dire ce qu'on croit (être vrai) est une opération énonciative (dire) l'objet dire est un état mental, une croyance (ce qu'on croit), dont le contenu concerne la vérité (être vrai).

C'est dans ce sens-là que nous appliquerons la notion de prise en charge énonciative selon sa conception par Culioli.

Partant, on expliquera que dans l'interrogation, c'est le second énonciateur qui valide la lexis et la prend en charge (Culioli 1990 : 103). Mais, dans l'interrogation,

l'énoncé interrogatif lui-même est-il pris en charge ?

Une réponse est proposée :

« Dans une interrogative telle que : « Qui a ouvert la fenêtre ? », il est banal d'affirmer que l'on ne met pas en question la référence à un tel événement, qu'il y a donc eu quelqu'un pour ouvrir la fenêtre, mais que l'on ne saurait assigner une valeur à la place (dans (a ouvert la fenêtre) toute assignation est bloquée, d'où le recours au second énonciateur : c'est ce qu'on appelle interroger [...]. » (1999a : 50).

Pour notre étude, nous dirons que, dans une interview, le journaliste s'adresse à l'interviewé par des questions auxquelles ce dernier est invité à répondre. La prise en charge de la vérité du contenu des questions et des réponses révèlent les influences mutuelles que peut solliciter ce genre médiatique.

3- Quelques marqueurs dialogiques :

Introduction :

Les marqueurs dialogiques sont des outils qui servent à mettre en évidence, dans un énoncé, les formes du dialogisme. Leur nombre étant élevé, on ne peut réaliser leur inventaire. Comment avons-nous choisi nos marqueurs ? Ceux dont nous aurons besoin pour analyser nos tours de paroles dans la deuxième partie de notre travail.

Les marqueurs que nous allons utiliser sont : le conditionnel, l'interrogation, le discours rapporté, les parenthèses-virgules-tirets, alors et donc, le démonstratif.

3-1 Le conditionnel :

Selon J. Brés (1999 : 03) le conditionnel dédouble l'instance énonciative par le fait que l'énonciateur E1 cite l'assertion qu'il attribue à l'énonciateur (e1) mais il ne se prononce pas sur sa valeur de vérité.

Dans l'exemple suivant, nous pourrions remarquer que l'utilisation de ce mode laisse une impression de doute, de rejet, d'incertitude... par rapport à un énoncé qui a été déjà affirmé.

Nous proposons l'exemple suivant :

(E) : “ l'échec scolaire ne serait rien d'autre qu'un résultat de manque de communication entre les parents d'élèves et les enseignants”.

E1 qui est l'actualisateur de (E) attribue l'assertion de (e) : “ l'échec scolaire n'est rien d'autre qu'un résultat de manque de communication entre les parents d'élèves et les enseignants”, à l'énonciateur e1.

E1, en utilisant le conditionnel ne prend pas en charge la vérité de l'assertion. Cette distance varie selon les différents effets du co(n) texte pour prendre plusieurs sens : doute, rejet...

Nous pouvons dire que l'assertion (e) est un énoncé enchâssé dans l'énoncé(E) ou bien ce dernier est un enchâssant de l'assertion (e).

3-2 l'interrogation :

Selon J. Brés (1998 : 5-6) certaines interrogations font entendre deux voix qui s'organisent : l'énonciateur E1 met en débat l'assertion de l'énonciateur e1. Dans l'interrogation dialogique il y a une mise en discussion qui se fait sur l'énoncé(e) attribué à l'énonciateur e1. Cette dernière correspond à une demande de confirmation ou de réfutation de l'énoncé (e).

Nous proposons l'exemple cité dans BRES et NOWAKOWSKA (2001 : 07) :

(E) : « Dans ces conditions, l'élection imminente du président du mouvement est-elle de nature à apporter un début de solution de crise ? »

L'énonciateur E1 met en débat l'énoncé (e) de l'énonciateur e1 « l'élection imminente du président du mouvement est de nature à apporter un début de solution de crise » De ce fait, il ne prend pas en charge son contenu.

3-3 Le discours rapporté :

Certaines formes linguistiques marquent le discours d'autrui, elles sont regroupées généralement sous l'étiquette de discours rapporté. Ce dernier, recouvre les formes

linguistiques permettant de rapporter, sous une forme directe ou indirecte, le discours d'autrui (il a dit que ...) ou son propre discours (je lui ai dit que...).

Le discours rapporté consiste, pour l'énonciateur, à citer les propos ou les pensées d'un autre énonciateur. Rapporter signifie « à la fois citer (c'est-à-dire reproduire intégralement un segment dit ou écrit) mais aussi *résumer, reformuler, voire évoquer ou interpréter un discours* » (ROSIER L., 2008). Mais on ne rapporte pas un discours de façon décontextualisée ; on le fait sous une forme et dans un but précis selon le contexte.

Selon son degré de « prise en charge » des propos ou des idées de l'auteur, l'énonciateur utilisera divers moyens syntaxiques. Ces façons de rapporter les paroles ou les pensées (ou un texte écrit) de quelqu'un peuvent aller de la « citation directe » dans laquelle l'énonciateur ne s'implique pas du point de vue de prise en charge, à la « citation indirecte » dans laquelle l'énonciateur s'implique, avec plus ou moins d'intensité, dans sa prise en charge des propos rapportés.

3-4- Les parenthèses, virgules, tirets ... :

Ces marqueurs sont spécifiques, ils relèvent du dialogisme responsifs.

« Le dialogisme responsif dispose de marqueurs spécifiques : parenthèses, mise entre tirets, c'est-à-dire, glose reformulation [...] » (Bres et Nowakowska 2006 :12)

Nous proposons l'exemple cité par Bres et Nowakowska(2006 : 10) :

(E) : « Faut-il armer la Chine ? [...] Les européens ont mis en place un embargo sur

L'énonciateur E1 anticipe sur la réponse de l'interlocuteur, à l'égard du mot **létales** Il imagine que l'interlocuteur va demander la signification de ce mot.

Nous obtenons les tours de paroles suivants :

L'énonciateur E1 produit l'énoncé (E): « Faut-il armer la Chine ? [...] Les européens ont mis en place un embargo sur les exportations d'armes létales (mortelles) vers la Chine. »

L'interlocuteur : « Que veut dire létales ? »

L'énonciateur E1 : « c'est-à-dire mortelles. ».

Ces marqueurs se caractérisent par la prise en charge que prennent leurs utilisateurs à l'égard des questions et remarques ils imaginent comme réalisées par leurs interlocuteurs.

3-5les morphèmes : alors / donc/ pourtant:

Selon Robert Bouchard, (2002 : 02) les adverbes alors, donc et pourtant peuvent servir comme outils dans le discours. Il dit : « ..il s'agit certes de mots-outils qui pourraient bien être classés comme des 'mots du discours' (Ducrot), des marqueurs de structuration de la conversation (Auchlin 1981). Voir comme 'appuis du discours' (Luzzati 1985) ou, 'particules énonciatives' (Fernandez 1994) » 2002 : 02.

Ce linguiste voit que cette pluralité de dénominations est un indice de la pluralité des rôles que ces mots peuvent jouer au cours du processus discursif. Ce rôle peut servir, soit au niveau monologal ou dialogal comme marqueur du dialogisme. Concernant le monologal, il dit : « Mais ces donc et ces alors, à certains moment du discoursmonologal, peuvent être (...) les marqueurs d'une tentative de structuration plus dialogique. Il s'agit, pour l'énonciateur, de tenter de sortir de sa solitude de sujet énonçant pour impliquer son énonciataire, s'appuyer sur celui-ci.... ». Quant au dialogal, il dit : « ... par contre, dans la conversation, le discours dialogal, polygéré, ces mots-outils sont essentiellement des marqueurs pour l'autre. Il s'agit alorsde 'marqueurs de structuration de la conversation' (cfAuchlin 1981) ».

Marina PAUNESCU, dans son article '« Alors » marqueur de problématisation discursive' nous propose l'exemple suivant pour démontrer le rôle discursif de l'adverbe alors :

« Vous affirmez avoir lu Roulet; alors expliquez-nous le modèle hiérarchique et fonctionnel. ». Dans cet exemple, l'adverbe alors joue le rôle de marqueur logique qui lie deux contenus : celui de l'affirmation de la lecture de Roulet et celui de la demande de l'explication de son contenu.

Du point praxématique, cet énoncé, on peut le considérer comme énoncé enchâssant (E) qui renferme un énoncé (e).

L'énonciateur E1, qui pourrait être l'enseignant produit l'énoncé (E) : « Vous affirmez avoir lu Roulet; alors expliquez-nous le modèle hiérarchique et fonctionnel. ». Cet énoncé enchâsse, au moyen de l'adverbe alors, un énoncé (e) qui est produit éventuellement, par l'étudiant, énonciateur e1.

(e) serait : « J'ai lu Roulet ».

L'énonciateur E1 attribue l'assertion de l'énoncé (e) à l'énonciateur e1 qui est interlocuteur et se charge, en utilisant l'adverbe alors, de la soumettre à la vérification par la demande d'explication du contenu de Roulet.

3-6 Le démonstratif Ce /Cette :

Selon TamarMshvenierdzé, les démonstratifs sont parmi les marqueurs repérés pour la dialogisation. Il donne l'exemple du linguiste Jonasson, Kerstin.(2005) qui considère que le démonstratif comme **ce** et **cette** servent de marqueurs dialogiques par leur effet deictique de présence.

Pour plus de clarification, ce linguiste propose ce que Ducrot dit sur le démonstratif : « Le démonstratif n'étant pas à sa place, que si l'objet est là, l'utilisation du démonstratif permet de donner l'impression que l'objet est effectivement là » (dire et ne pas dire : 245).

Exemple présenté dans cet article est celui de J. Chirac pendant les campagnes électorales des élections présidentielles 2002 et 2007 :

« Il est urgent qu'une autre logique s'impose, une logique de solidarité avec le future..., une vraie volonté politique, celle du développement durable.**Cette** ambition est au cœur du projet politique que je propose aux français. ».

L'énoncé de Jacques Chirac renferme, grâce à l'emploi du démonstratif **cette**, un autre énoncé qui est censé porter une explication de ce l'énonciateur appelle ambition. La lecture du passage qui vient juste avant cet énoncé, nous permet de repérer à quoi

renvoie cette ambition : « Il est urgent qu'une autre logique s'impose, une logique de solidarité avec le future..., une vraie volonté politique, celle du développement durable ».

Du point de vuepraxématique, l'énoncé (E) : « **Cette** ambition est au cœur du projet politique que je propose aux français. » enchâsse l'énoncé (e) : « Il est urgent qu'une autre logique s'impose, une logique de solidarité avec le future..., une vraie volonté politique, celle du développement durable ».

3-7 l'adjectif indéfini : tel/telle :

Dans le même article, Tamar Mshvenierdzé considère que l'adjectif indéfini tel est aussi un marqueur dialogique. Il propose à cet égard en page 06, un segment de discours de J Chirac pendant les élections présidentielles de 2002et2007 :

« Ce sont des pays qui ont déjà pris de **telles** décisions.... »

L'adjectif indéfini telles permet à l'énonciateur (le candidat) de relater des faits qui se sont déjà produits.

Du point de vue praxématique, on peut considérer que le candidat est l'énonciateur E1 qui produit l'énoncé (E) : « Ce sont des pays qui ont déjà pris de **telles** décisions.... ». Cet énoncé renferme un autre énoncé (e) : « Des pays ont pris des décisions ». L'emploi de l'adjectif indéfini telle devant le mot décisions signifie que ces dernières sont déjà définies par l'énonciateur e1 qui pourrait être le candidat lui-même ou une autre personne. L'énonciateur E1, dans cet énoncé, rapporte ces décisions sans explications, tout en sachant que les interlocuteurs ont déjà des connaissances préalables sur leur nature.

Conclusion :

Les approches qui traitent de la polyphonie se différencient par leurs champs d'étude entre langue et discours. Les outils d'analyse linguistique (concepts, marqueurs) sont adoptés de manière variable. Cependant, la polyphonie reste une problématique qui permet aux linguistes de se rencontrer et de se réconcilier et même de s'enrichir mutuellement.

Chapitre 3 :
L'Interview politique comme genre
textuel.

Chapitre 3 : L'interview politique comme genre textuel :

Introduction

1-La presse écrite comme support de l'information

2- les genres du discours journalistique.

3-Définition de l'interview politique

4- caractéristiques de ce type discursif

Conclusion

Introduction :

Dans ce chapitre, on se propose d'exposer quelques traits qui caractérisent l'interview politique dans la presse écrite, objet de notre présente étude.

Les médias représentent des supports de diffusion de l'information. Ils cherchent, généralement à rapporter les faits et les événements qu'ils estiment importants. On peut citer, parmi ces supports : la radio, la télévision, la presse écrite...

1-La presse écrite comme support de l'information:

La diffusion des informations se réalise, en temps réel, grâce à des supports variés comme les journaux (presse écrite), la radio et la télévision. .

La radiophonie, pratiquée dès 1906 par le canadien Reginald Fessenden, permet l'articulation de voix, de musique et d'autres sons (Yann Paranthoën 1990). Les émissions radiophoniques sont présentées sous forme de journaux d'information, diffusés à heures fixes, des débats en plateau, des divertissements, des retransmissions, en direct de manifestations sportives ou culturelles, des reportages, des dramatiques ou des émissions interactives.

Quant à la télévision, de création plus récente, (durant les années 1950) aux Etats Unis d'Amérique, elle s'est imposée comme "média lourd" : c'est le principal média de masse le meilleur moyen de diffusion de l'information grâce à l'attrait des images, des couleurs et des sons qu'elle offre. Le téléspectateur se trouve ainsi passif car il n'est pas appelé à faire l'effort sollicité par la lecture d'un article écrit d'un journal par exemple.

Lors d'une interview politique diffusée à la télévision, surtout en direct, les deux partenaires (particulièrement l'interviewé) font très attention à leur prestation. La télévision dévoile aux téléspectateurs le moindre geste de chacun d'eux. Ils sont astreints à surveiller leur moindre acte (gestuel, mimique ou

voix) afin de pouvoir se faire et sauvegarder une “image” qui puisse impressionner les téléspectateurs. La télévision permet aux téléspectateurs d’observer les différents codes de langage(les couleurs, les mots, les gestes).

La presse écrite :

Ce terme désigne d’une manière générale, l’ensemble des moyens de diffusion de l’information écrite, qui englobe notamment les journaux quotidiens, les publications périodiques et les organismes professionnels liés à la diffusion de l’information tels que Reuters, UnitedPress(UP), l’Agence France Presse(AFP) ou l’agence Algérie Presse Service(APS). Ces derniers détiennent le monopole des informations qu’elles “vendent” à ces journaux.

Le mot « presse » tire son origine de l’utilisation d’une presse d’imprimerie sur laquelle étaient pressées les feuilles de papier pour être imprimées. “Presse écrite” est une expression largement utilisée car elle sert à différencier la presse des autres médias que sont la radio, la télévision et la presse en ligne.

Le premier périodique imprimé au monde, un hebdomadaire de quatre pages, titré “Relation aller Fürnem menundged enckwürdigen”, fut lancé à Strasbourg en décembre 1605 par Johann Carolus. (wiki History of Newspapers cité par Mitchell Stephens).

La presse écrite a connu un véritable élan pendant le 19^e siècle et le début du 20^e siècle car, à cette époque, elle était l’unique moyen de diffusion de l’information. Dès le début du 20^e siècle, l’émergence de la radiophonie puis de la télévision a permis un élargissement du champ de l’information.

La loi sur la liberté de la presse a été promulguée en France le 29 juillet 1881 en vertu de la Loi Brachard, inspirée du Rapport Brachard de 1935.

La loi Cressard a donné en 1974 les mêmes droits aux journalistes pigistes, rémunérés au prorata de la longueur des articles (Jean-Marie Charon, 2007 : 63).

De nos jours, tout journaliste professionnel écrivant en presse écrite, électronique ou papier, est couvert par “la Convention collective de travail des journalistes” et “le statut de journaliste professionnel”.

Les droits à la libre expression et à l'information sont des droits fondamentaux, auxquels s'oppose parfois la mondialisation et la mise en place de groupes de presse internationaux très puissants, capables de nuire à la liberté de la presse et au pluralisme auxquels toute démocratie est, et reste, attachée.

Dans la presse écrite, les lecteurs sont découragés par les efforts d'achat puis de lecture des journaux. Ils se rabattent alors sur la radio ou la télévision. L'économie de l'énergie est graduée de la télé à la radio à la presse écrite.

Ces dernières années, la presse écrite accuse, ainsi que les autres médias, une régression de leurs ventes. Cette perte est partiellement compensée par une orientation qui cible un lectorat particulier (presse sportive pour les jeunes, art culinaire pour la jeune féminine, magazines spécialisées qui s'adresse à différentes catégories socio-professionnelles).

Plusieurs types de journaux existent selon leur périodicité (quotidienne, hebdomadaire ou mensuelle), leur étendue de diffusion (nationale, régionale ou locale) et leur thématique (politique, sportive, économique...). Par exemple, en Algérie El watan, presse quotidienne, nationale, généraliste (traite de politique, d'économie, de sport, de culture,...).

2 - Les genres du discours journalistiques :

Plusieurs problèmes se posent quand on traite de la notion de genre : celui de la définition du concept de genre, celui des critères que l'on choisit pour construire une typologie, celui de croiser deux types de données, souvent confondus, celui concernant le média lui-même comme support (radio, télévision, presse), celui enfin concernant le média dans sa finalité (information, divertissement, éducation, fiction). Chareaudau (1997b : 83).

Ce linguiste a arrêté les conditions qui doivent présider à la construction d'une telle typologie. Il a traité les diverses manières de définir ces genres et il a proposé le choix des critères de leur classement.

D'après lui (1997b : 85), la notion de genre pose des problèmes qui relèvent depuis l'antiquité de la tradition littéraire qui la catégorise à l'aide de critères variables. On trouve : des critères de forme qui distinguent le roman de la poésie et du théâtre ; des critères de périodes historiques ; des critères de distance dans la représentation de la réalité (romantisme réalisme...) et des critères relatifs à la structure du texte et à son dispositif énonciatif (le fantastique, l'autobiographique, le roman historique....).

Chareaudau (1997a : 26) traite aussi la notion du genre dans les médias qui se réfère aux différents aspects de la réalité langagière. Selon lui, cette notion est accompagnée de qualificatifs qui la spécifient selon le support médiatique : les genres journalistiques (presse écrite), les genres télévisuels et les genres radiophoniques.

D'autre part, Patrick Charaudeau a publié des articles sur le discours d'information médiatique, écrit et audiovisuel. Il parle de l'apport des sciences du langage à l'analyse des discours médiatiques ainsi que le rôle des chercheurs pour l'éthique de la société des médias et de l'information.

En outre, pour Eliseo Veron, un genre est « un certain agencement de la matière langagière » (1988: 13), et des catégories comme: interview, reportage, enquête, débat, table ronde, allocution, « désignent, plus ou moins confusément, des genres » (1988 : 14).

D'après J.M Adam (1997: 22), la presse écrite comporte des genres qui relèvent des différentes manières d'agencement de la matière langagière, par exemple: l'interview, le reportage, l'enquête....Mais les manuels journalistiques détaillent avec plus ou moins de convergence les catégories rédactionnelles que porte la presse en général : éditorial, chronique, billet, dépêche, reportage, commentaire, analyse, revue de presse, etc.

Il existe d'autre part, des rubriques qui sont à la base même du découpage d'un journal: questions politiques, questions économiques, questions internationales, pages régionales, pages sportives, culture, société, carnet, débats, documents, etc.

Présentation de quelques définitions de genres de discours journalistiques :

Le discours journalistique comporte plusieurs genres qui rapportent l'information sous divers formes.

D'après Charaudeau (1997 In L. Roşca 2009 : 03) « dans le discours d'information, Charaudeau distingue trois procédés de traitement de l'information conjoints à trois grands objectifs du discours médiatique: rapporter, commenter et provoquer l'évènement. Ils correspondent aux processus générateurs des principaux types de textes opérationnels dans le discours médiatique : "l'évènement rapporté", "l'évènement commenté" et "l'évènement provoqué" »

Un premier genre de textes à vocation informative où le journaliste reste objectif .Il ne fait que rapporter les nouvelles et il garde sa neutralité par rapport aux faits relatés. Dans ce genre, on peut classer: "l'évènement" les "brèves", les "régionales", de "compte rendu".Ce genre est consacré aux événements rapportés à l'intention du lectorat.

« L'information est l'action d'informer, de s'informer, de donner la connaissance d'un fait ou de la rechercher. Une information est une nouvelle, un renseignement, une documentation sur quelque chose ou sur quelqu'un, portés à la connaissance de quelqu'un ». [1]

Définition de "Brève" en journalisme : « comme son nom l'indique, la brève est une information présentée sous une forme courte. Elle est extrêmement utilisée en journalisme, et en particulier dans les médias qui traitent de l'actualité, que ce soient journaux papier ou sites web. » [2]

Un deuxième genre à vocation d'opinion où le journaliste évoque ses opinions selon la ligne directrice de l'organe de presse dans lequel il s'exprime. Dans ce genre, on trouve surtout l'éditorial et la chronique.

« Editorial: c'est un article de fond, commentaire, signé ou non, qui exprime, selon le cas, l'opinion d'un journaliste ou celle de la direction ou de la rédaction du journal, de la radio ou de la télévision. (Dictionnaire de français Larousse2014).

Pour Olivier Turbide (2015: 17) « contrairement à la chronique, qui n'engage que son auteur, l'éditorial est un commentaire qui reflète la position de l'organe de presse sur un sujet d'actualité. Elle est généralement confiée à un journaliste expérimenté, capable de juger l'intérêt et la crédibilité des informations. »

« La chronique est une rubrique de presse écrite ou audiovisuelle d'un journaliste de renom sur des thèmes divers consacrée à l'actualité dans un domaine particulier (chronique politique, théâtrale, sportive, judiciaire) [3]

[1] www.toupie.org/Dictionnaire/Information.html

[2] <https://www.greatcontent.fr/lexique/brève-31.html>

[3] www.marousse.fr/dictionnaires/francais/chronique/15835#rQv1y2dksViKgdlA.99

Alors que pour Olivier Turbide (2005 :23) : « la chronique est un commentaire personnalisé et stylisé. Il porte sur un champ particulier de l'actualité. (Chronique économique ou scientifique). La chronique doit être régulière, quotidienne ou hebdomadaire. »

Un troisième genre s'intéresse aux événements provoqués. Ici les textes ont une visée incitative et/ou exhortative. Et c'est ici que s'inscrit le type de l'interview.

Selon Charaudeau (2009 : 06) le discours politique contient des activités de persuasion et de séduction qui sont des moyens efficaces pour obtenir, de manière démocratique, l'adhésion de l'opinion publique. Il faut atteindre donc par un discours politique le public le plus large dont les capacités de compréhension, d'analyse et d'appréciation ne sont pas forcément les mêmes.

L'interview, comme genre d'événement provoqué, est une conversation entre deux ou plusieurs personnes dans le but de les interroger sur ou leurs actes, idées, ou projets, afin d'en publier ou diffuser le contenu.

Blum-Kulka (1983: 11) la définit : « Sur le plan de son organisation interactionnelle, l'interview est fondée sur des séquences formelles de questions/réponses où la définition des droits et des devoirs du couple intervieweur/interviewé est prédéfinie. Toute prise de parole de l'interviewé doit être, en principe, une réponse à une question, octroyant à l'intervieweur un contrôle quasi exclusif des thèmes abordés ».

Nous allons nous pencher, dans les lignes qui suivent, sur la notion de l'interview politique qui représente le terrain de notre étude.

3-Définition de l'interview politique :

Nous comprenons dans l'article de Clayman, (2001) 'In' Chaudeau (2005 : 35) que le rôle de l'intervieweur est fondé sur sa capacité à poser des questions rendant le politicien responsable de ses actions tout en satisfaisant les exigences de neutralité imposée par les règles qui les lie. Tout de même il peut

montrer une certaine agressivité qui remet en question les prétentions de l'interviewé et ainsi faire pression sur lui et le confronte afin que des informations compromettantes, inavouables ou secrètes soient révélées.

Bien entendu, l'objectif du journaliste de faire accoucher la vérité se heurte à la volonté du politicien d'apparaître sous son meilleur jour et de contrôler l'image de soi qu'il veut imposer. La tension entre les objectifs et les rôles de chacun des partenaires se manifeste en discours par une lutte, notamment, pour la définition des termes utilisés pour décrire la réalité sociale et pour l'imposition d'images valorisante ou dévalorisantes du politicien.

L'interview politique peut se définir, de manière générale comme forme d'interaction verbale. Cette dernière, s'organise entre deux parties : l'intervieweur qui est représenté par le journaliste dont le rôle est de poser des questions et l'interviewé représenté par une personnalité politique qui a pour tâche de répondre aux questions qui lui sont posées. A. Nowakowska(2012 : 04).

4-Caractéristiques de ce type discursif:

Dans l'interview, l'attention du public est centrée sur la parole de l'interviewé et ses prises de positions. L'intervieweur (le journaliste) qui est censé être un pur médiateur essaye néanmoins de faire parler l'interviewé et poser des questions directes ou indirectes sur le sujet abordé afin de soulever le problème .Nowakowska (2012 : 03) utilise à ce propos l'expression : *'faire sortir le renard de sa tanière''*.

L'intervieweur doit respecter l'éthique ou morale du métier du journalisme en utilisant les questions qui obéissent à l'impartialité. Ce qui est exigé dans les médias, c'est la neutralité, or très souvent, on entend et on voit que certains journalistes ne respectent pas cette règle. Ils prennent position de manière indirecte, en employant des questions qui intimident leurs interviewés.

D'après A. Nowakowska (2012 : 04) l'accès à la subjectivité se réalise lorsque le journaliste insiste sur quelques questions prises à la légère par

l'interviewé. Ce dernier, pour sa part, essaye de contourner les pièges que peuvent constituer les questions embarrassantes afin de laisser toujours l'image positive qu'il voudrait donner de lui. Toujours suivant des stratégies discursives, l'interviewé accomplit son devoir de répondre aux questions posées par le journaliste. Nowakowska (2012: 04) dit à ce propos : « (...) *l'interviewé doit répondre aux questions posées, cela suppose qu'il dialogue de multiples façons avec celles-ci, notamment avec la charge plus ou moins offensive qu'elles sont susceptibles de comporter* ».

L'interview politique est très connue par ses stratégies discursives. L'invité politique essaye de répondre à certains points opérés dans les questions du journaliste en se positionnant dialogiquement par rapport à leur contenu. Nowakowska (2012 :05) ajoute à ce propos que dans le cadre de l'interview politique, les locuteurs opèrent constamment une sélection d'un élément explicite ou implicite du tour de parole de l'autre afin d'interagir dialogiquement avec celui-ci, ce qui conduit à la réorientation et à l'altération de l'autre discours.

Dans l'interview politique, lors de l'enchaînement question/réponse, on peut toujours trouver des marques linguistiques qui relèvent du contact discursif entre le journaliste et l'homme politique. Ces marques seraient le résultat d'un croisement entre les contenus inattendus des paroles des deux parties.

On peut citer parmi ces marques : la répétition, le silence, l'hésitation (euh, euh, ...), reprise et rectification,

La reprise, par exemple, s'effectue généralement lorsque le journaliste insiste sur un point. Il le cite toujours afin que l'homme politique en parle. Lorsque ce dernier adhère, il reprend quelques mots du journaliste pour parler du point soulevé. Dans ce cas, on peut dire que le journaliste a réussi à faire parler l'interviewé sur le point qu'il voulait analyser, mais il reste à dire qu'il

y a toujours une manière par laquelle, l'interviewé, procède pour faire ses rectifications ou ses évitements.

Le discours, dans l'interview politique, s'inscrit dans un cadre situationnel comportant l'identité sociale, les buts et les rôles sociaux des partenaires de l'échange langagier.

Mais il ne faut pas perdre de vue qu'un ensemble de contraintes joue un grand rôle dans la détermination des comportements discursifs de ces partenaires : possibilité de prises de parole selon le droit qui leur est accordé ; rôles énonciatifs qu'ils doivent endosser ; modes d'organisation du discours qui sont attendus. C'est dans un tel cadre que prend existence le projet d'influence du sujet communicant. Ce dernier procède à une mise en discours dans laquelle il combine les visées qui lui sont imposées par les contraintes situationnelles et celles qui correspondent à son propre projet de communication en fonction de la façon dont il imagine son interlocuteur.

Le sujet interprétant (le récepteur), de son côté, procède à une construction de sens du message qu'il reçoit en combinant les données du cadre situationnel qu'il est censé connaître et celles qu'il perçoit dans la mise en scène du discours comme étant propre au sujet communicant.

Les deux concepts « sujet communicant » et « sujet interprétant » ont été abordés par Chareaudau dans son article *Une théorie des sujets du langage*(1984).

Selon lui, le sujet communicant (JE) est le partenaire qui a l'initiative du processus de production du Dire. C'est lui qui procède à la mise en scène de ce Dire en fonction des trois composantes (communicationnelle, psycho-sociale et intentionnelle). C'est dans la composante intentionnelle que s'intègrent les hypothèses de savoir qu'il est amené à se construire sur le sujet interprétant (TU) et de la perception qu'il a du rituel langagier. Cet ensemble constitue son lieu de parole et le résultat de cette activité les stratégies discursives qui sont susceptibles de produire des effets de discours. (Charaudeau 1984: 07).

Quant au sujet interprétant (TU) c'est le partenaire qui a l'initiative du processus d'interprétation. C'est-à-dire celui qui procède à la construction d'une interprétation en fonction des trois mêmes composantes avec les hypothèses de savoir qu'il est amené à se construire sur le sujet communicant (JE) et de la perception du rituel langagier. (Charaudeau 1984: 08).

Cependant il n'y a pas de symétrie entre l'activité du JE et celle du TU. Si le résultat du processus de production peut être étudié à travers les caractéristiques de la mise en scène du Dire configurée en texte, le résultat du processus d'interprétation ne peut être saisi (et que partiellement) que, soit à travers le texte de l'interaction, soit de façon psycho-expérimentale en testant les sujets interprétants (ce qui est une autre approche, complémentaire et à la frontière du champ langagier). Charaudeau (1984: 09).

Il ne suffit pas donc de chercher dans les discours produits les traces de l'idéologie dont les effets découlent naturellement, mais il convient de soumettre la question de l'influence des discours à une analyse précise des conditions de production et des effets visés. Ce qui mène à l'impossibilité de transparence du discours.

Conclusion :

Les moyens d'information ont acquis une notoriété particulière ces deux derniers siècles. Ils sont d'ailleurs considérés comme la quatrième puissance après la législative, la judiciaire et l'exécutive. Ils peuvent influencer, voire décider du devenir du Monde (Water-Gate, Iran-Gate...) Tous ces supports de l'information se livrent une concurrence acharnée pour accéder à « l'exclusivité » de l'information.

Les genres de discours médiatiques sont caractérisés par une typologie variée. et plusieurs classifications sont de mise.

Maintenant que nous avons passé en revue la typologie des médias et que nous avons défini l'interview politique en mentionnant ses caractéristiques, nous pourrions déceler, dans le prochain chapitre, les traces du dialogisme dans ce genre de discours.

Partie 2 : Cadre d'Analyse.

Chapitre 1 :
Analyse de quelques interviews
politiques.

CHAPITRE 1 : Analyse de quelques interviews politiques.

Introduction

1-Présentation de notre corpus

2-Analyse de certains tours de paroles

3- interprétation du dialogisme dans certains passages d'interviews.

Conclusion

Introduction :

Après avoir donné un aperçu théorique sur les différents concepts liés au dialogisme, nous allons passer à l'expérimentation. Certes, la théorie est une étape essentielle ; elle permet de définir clairement les concepts clé, cependant nous pensons que l'évaluation de toute activité réside dans le cadre pratique de la recherche.

Notre recherche se fonde globalement sur deux approches : l'approche théorique qui a pour objectif de présenter les principaux concepts, notions, réflexions et critiques sur la polyphonie et l'approche pratique qui a pour but de réinvestir les outils théoriques dans le dépouillement et l'analyse du corpus.

Une fois que nous avons éclairé notre champ d'étude, défini nos concepts de base et choisi nos outils, nous allons aborder leur application sur des passages de la presse écrite.

Parmi les genres médiatiques, nous avons opté pour analyser quelques tours de paroles d'interviews qui traitent de sujets politiques en Algérie parus dans le quotidien indépendant algérien francophone El-Watan.

Notre but est d'y repérer les traces de dialogismes qui aident à mettre en exergue des voix sous-jacentes aux paroles produites aussi bien par les journalistes que par leur interviewés.

Notre attention s'est porté aussi bien sur les questions posées par les journalistes que sur les réponses de leurs invités, (les unes pouvant influencer les autres).

Ces interviews politiques ont pour visée d'éclairer l'opinion publique sur les positions des uns et des autres et d'offrir l'occasion aux interviewés d'exprimer leurs points de vue.

Les outils d'analyse utilisés dans notre recherche sont les **marqueurs dialogiques**, la contextualisation des faits ainsi que le phénomène **d'enchâssement** dans une optique praxématique.

Par un choix méthodologique, nous avons arrêté notre champ d'analyse au **dialogisme interlocutif citatif et responsif** parmi les types et formes de dialogismes. Dans notre analyse, on travaillera sur les énoncés dialogiques interlocutifs on se focalisera sur les dimensions citatives et responsives.

Notre analyse des interviews politiques de notre corpus s'est basée essentiellement sur une méthode analytique, une démarche qu'exige toute recherche académique.

1-Présentation de notre corpus :

Notre corpus d'étude est constitué de 06 interviews politiques où un à trois tours de paroles ont été analysés (ce qui nous donne douze tours de paroles). Ces interviews ont été réalisées par six journalistes différents. Elles couvrent une période d'édition qui s'étale du 14.08.2014 au 27.04.2017.

Les critères de construction de notre corpus sont les suivants :

-La thématique : le thème abordé dans ces interviews est le discours politique.

-La source : on s'est basé sur le quotidien algérien El-Watan. Ce journal est l'un des journaux indépendants les plus importants et les plus influents en Algérie.

C'est aussi le premier quotidien algérien accessible en ligne sur Internet et qui offre depuis le 1 décembre 1997 la possibilité à ses lecteurs vivant à l'étranger de rester en contact avec l'actualité algérienne, notamment les problèmes politiques dont il s'est fait une spécialité.

Après avoir détecté au sein d'une interview politique, un ou plusieurs tours de paroles où le dialogisme citatif ou responsif sont apparents, nous les prenons comme objet d'analyse. Nous dégageons l'énoncé enchâssant et l'énoncé

enchâssé. Notre reformulation de l'énoncé enchâssant (E) (du journaliste) est motivée par le fait que nous voulons démontrer qu'il y a une dualité énonciative (existence de traces du discours de l'interviewé dans celui du journaliste) qui habite le dialogisme citatif.

TABLEAU 1 DES INTERVIEWS POLITIQUES ANALYSEES

N°	Date	Journaliste	Interviewé	fonction	Intitulé
1	22.03.17	GAIDI Fouzi.	LEZAR Nacer.	Avocat Droit International.	L'histoire parlementaire algérienne n'a jamais connu de levée d'immunité.
2	10.08.14	S.TLEMCANI	Hichem BOUALOUCHE.	DG Atlas TV.	Le DG d'Atlas-TV dénonce l'arbitraire et la "hogra".
3	27.04.17	Nabila AMIR	Fatiha BENTAGOU.	Constitutionnaliste.	Aucun parti ne peut prétendre remporter la majorité aux législatives.
4	05.02.17	Nadir IDDIR	Brahim BRAHIMI.	Prof. Sciences de l'information	L'Etat doit laisser faire le marché.
5	16.12.16	Mézian Abaan	Saad Bouakba.	Chroniqueur à Elkhbar	L'affaire n'était qu'une histoire de règlement de comptes.
6	10.01.17	M Ait ouarabi	Karim TABOU.	Ex 1° sec du FFS	Il faut un plan d'urgence national pour éviter une rupture brutale.

2-Analyse de certains tours de paroles :

Analyse de l'exemple N° 1:

El-Watan du 22-03-2017.

Me Naser-Eddine LEZZAR Avocat spécialiste en droit international

Interviewé par GAIDI Mohamed FOUZI

Intitulé :

“L'histoire parlementaire algérienne n'a jamais connu de levée d'immunité”.

QUESTION N°2:

« Comment lever **alors** l'immunité parlementaire d'un député ? ».

Le journaliste, énonciateur principal E1 produit l'énoncé enchâssant :

(E) : « Comment lever **alors** l'immunité parlementaire d'un député ? ».

L'utilisation de l'adverbe "alors" dans cet énoncé permet de dire qu'il est en rapport dialogique interlocutif avec un autre énoncé (e) produit par l'interviewé. L'énoncé (E) enchâsse l'énoncé (e), dans la mesure où le premier fait écho au second. L'examen des tours de paroles précédents permet de dégager (e).

L'énoncé (e) produit par l'interviewé qui est l'énonciateur e1. est (e) : « Les députés et sénateurs ne peuvent faire l'objet de poursuites , d'arrestation, ou , en général, de toute action civile ou pénale ou de pression, en raison des opinions qu'ils ont exprimées, des propos qu'ils ont tenus ou des votes qu'ils ont émis dans l'exercice de leur mandat ».

Pour clarifier le rapport interlocutif, on peut reformuler l'énoncé enchâssant (E) du journaliste comme suit : « Comment, [*si Les députés et sénateurs ne peuvent faire l'objet de poursuites , d'arrestation, ou , en général, de toute action civile ou pénale ou de pression, en raison des opinions qu'ils ont exprimées, des propos qu'ils ont tenus ou des votes qu'ils ont émis dans l'exercice de leur mandat*] lever **alors** l'immunité parlementaire d'un député ? »

Dans l'énoncé (e), l'interviewé évalue négativement l'immunité parlementaire. Il prend en charge le contenu propositionnel exprimé dans l'énoncé enchâssé (e) selon lequel : les députés et les sénateurs sont à l'abri de toutes poursuites durant l'exercice de leur mandat par l'aberration d'une immunité parlementaire

Le journaliste prend en charge l'assertion produite par l'interviewé. Il accepte l'idée que l'immunité parlementaire est accordée aux députés. Il ne lui demande pas comment est-elle illégale mais il lui demande comment la lever

en utilisant l'adverbe '‘alors’ 'comme forme d'inférence pour entamer autre chose.

L'énoncé enchâssant (E) permet de dire que le journaliste adopte vis-à-vis de l'énoncé enchâssé (e) la même attitude, du point de vue de la prise en charge, que celle de l'interviewé.

Il s'agit ici d'une orientation interlocutive citative par le fait que le journaliste, adopte, par l'adverbe '‘alors’', l'assertion de l'énoncé (e) qu'il attribue à l'interviewé.

Analyse de l'exemple N°2:

‘‘L’ histoire parlementaire algérienne n’a jamais connu de levée d’immunité ’.

El-Watan du22-03-2017

Me Naser-Eddine LEZZAR Avocat spécialiste en droit international

Interviewé par GAIDI Mohamed FOUZI.

QUESTION N° 3: Dans la même interview :

« Comment **cette question** est traitée ailleurs, dans les pays démocratiques ? ».

Le journaliste, énonciateur principal E1 produit l'énoncé enchâssant (E)

«Comment **cette question** est traitée ailleurs, dans les pays démocratiques ?».

L'usage du segment [**cette question**] dans cet énoncé permet de déduire qu'il est en rapport dialogique interlocutif avec un autre énoncé (e) produit par l'interviewé. L'énoncé (E) enchâsse l'énoncé (e) dans la mesure où le premier fait écho au second. En se référant aux tours de paroles précédents, nous avons dégagé (e).

L'interviewé est, donc, l'énonciateur e1qui produit l'énoncé (e)

(e) : « En Algérie, l'immunité parlementaire est reconnue au député pendant la durée de son mandat».

Le rapport interlocutif peut être illustré en reformulant l'énoncé enchâssant (E) du journaliste comme suit : « Comment, [*si en Algérie, l'immunité parlementaire est reconnue au député pendant la durée de son mandat*] **cette question** est traitée ailleurs, dans les pays démocratiques ? »

Selon RABATEL et CHAUVIN (2006 : 16) lorsqu'on affirme, on assume et on prend en charge. L'interviewé, du fait de produire l'énoncé (e), prend en charge son contenu : l'immunité du député couvre toute la durée du mandat. Le journaliste prend en charge le contenu de l'assertion (e) par le fait qu'il ne s'oppose pas à l'interviewé au sujet de l'immunité parlementaire en Algérie mais lui demande comment elle est conçue dans les pays qu'il qualifie de "démocratiques".

On assiste à une orientation interlocutive citative par le fait que le journaliste rapporte, en utilisant le déterminant démonstratif "cette", l'assertion de l'énoncé (e) qu'il attribue à l'interviewé et le texte de cette interview en témoigne.

Analyse de l'exemple N° 3 :

Quotidien EL-WATAN du 10 août 2014

Entretien réalisé par Salima TLEMCANI

avec Hicham BOUALOUCHE DG d'Atlas-TV

Intitulé : Cinq mois après la disparition d'ATLAS-TV des écrans,

Le DG de la chaîne privée dénonce « l'arbitraire et la hagra »

QUESTION N° 2 de l'interview.

Le journaliste : « quel est l'impact d'une **telle** décision ? »

Le journaliste, énonciateur principal produit l'énoncé enchâssant

(E) : « quel est l'impact d'une **telle** décision ? ».

L'emploi de l'adjectif de similitude et de ressemblance, "telle" dans cet énoncé, permet de dire qu'il est en rapport dialogique interlocutif avec un autre énoncé (e) produit par l'interviewé. L'énoncé (E) enchâsse (e) par le fait que

le premier fait écho au second. L'examen des tours de paroles précédents permet de dégager (e).

L'interviewé prend le rôle d'énonciateur e1 en produisant l'énoncé (e) qui est le suivant : « La fermeture de la chaîne est totalement arbitraire ».

Pour clarifier le rapport interlocutif, nous pouvons reformuler l'énoncé enchâssant (E) du journaliste comme suit : « Comme [*la fermeture de la chaîne est arbitraire*] quel est l'impact d'une telle décision ? »

L'interviewé, considéré ici par RABATEL et CHAUVIN (2006 : 16) comme instance énonciative, prend en charge la véracité du contenu de l'énoncé enchâssé (e) du fait qu'il l'ait dit et il l'assume.

Le journaliste, pour sa part, prend en charge le contenu de ce même énoncé car il demande à l'interviewé la nature de l'impact de cette fermeture et non pas le comment de l'arbitraire d'une telle décision. Il ne le contrarie pas au sujet de l'arbitraire de la fermeture de sa chaîne.

Nous remarquons que l'orientation interlocutive est citative du moment que le journaliste rapporte, en ayant recours à l'adjectif de similitude 'telle', l'assertion de l'énoncé (e) qu'il attribue à l'interviewé.

Analyse de l'exemple N°4

Quotidien EL-WATAN du 10 août 2014

Entretien réalisé par Salima TLEMCANI avec

Hicham BOUALOUCHE DG d'Atlas-TV

Intitulé : Cinq mois après la disparition d'ATLAS-TV des écrans,

Le DG de la chaîne privée dénonce « l'arbitraire et la hogra »

Question n°4 de la même interview :

Le journaliste : « Pourquoi, selon vous, seule Al Atlas TV a été poursuivie et pas les autres chaînes qui, pourtant, exercent de la même manière ? »

Le journaliste, énonciateur principal produit l'énoncé enchâssant

(E) : « Pourquoi, selon vous, seule Al Atlas TV a été poursuivie et pas les autres chaînes qui, pourtant, exercent de la même manière ? »

Cet énoncé (E) enchâsse deux énoncés (e) et (e') produits par l'interviewé dans le cours de l'interview. Le premier énoncé enchâssé (e) est dégagé au moyen de la forme interrogative (Bres 1998 : 5-6) de l'énoncé (E)

(E): « Pourquoi, selon vous, seule Al Atlas TV a été poursuivie ? »

L'énoncé (e) serait : « Aucun motif ne justifie la fermeture de la chaîne »

Le deuxième énoncé enchâssé (e') est dégagé par l'utilisation du journaliste de l'adverbe "pourtant" vers la fin de son énoncé (E) : « ... pas les autres chaînes qui, **pourtant**, exercent de la même manière ? »

L'énoncé (e') serait : « toutes les chaînes privées travaillent sans cadre légal ».

Pour la clarification du rapport interlocutif, nous pouvons reformuler l'énoncé enchâssant (E) du journaliste comme suit : «pourquoi, selon vous [*si aucun motif ne justifie la fermeture de la chaîne et que toutes les chaînes privées travaillent sans cadre légal*] seule Al Atlas TV a été poursuivie et pas les autres chaînes? »

Dans les énoncés (e) et (e'), l'interviewé qui renvoi, selon Rabatel et Chauvin (2006 : 16) à la source ou instance énonciative à l'origine du point de vue, prend en charge la véracité de ce qui est exprimé dans les énoncés enchâssés qu'il a produit. L'énoncé enchâssant (E) permet de dire que le journaliste prend, face aux énoncés enchâssés, la même attitude, du point de vue de la prise en charge, que celle de l'interviewé puisqu'il n'a fait que construire sous une formulation interrogative l'énoncé enchâssant (E) à base des deux énoncés.

Nous sommes donc devant une orientation interlocutive citative du fait que le journaliste rapporte, en utilisant, le segment "selon vous" l'assertion qu'il attribue à l'interviewé.

Analyse de l'exemple N° 5 :

Quotidien EL-WATAN du 27 avril 2017

Entretien réalisé par Nabila AMIR avec

Fatiha BENTABOU Constitutionnaliste.

INTITULE :

‘‘Aucun parti ne peut prétendre remporter la majorité aux législatives ‘’

QUESTION N° 2 de cette interview.

Le journaliste : « Est-elle en opposition avec la Constitution ? »

Le journaliste, énonciateur principal E1 produit l'énoncé enchâssant

(E) : « Est-elle en opposition avec la Constitution ? ».

L'utilisation du journaliste de la forme interrogative directe, dans cet énoncé, permet de dire qu'il est en rapport dialogique interlocutif avec un autre énoncé (e) produit par l'interviewé. L'énoncé (E) enchâsse (e) par le fait que le premier fait écho au second qui serait : « elle est en opposition avec la Constitution »

Le discours produit par l'interviewé, dans les tours de paroles précédents, nous a permis de dégager le contenu de l'énoncé (e). Par exemple, il a parlé des partis qui adoptent une logique qui permet à leurs chefs d'accéder au pouvoir. Cette idée est évocatrice, selon lui, d'une fonction gouvernementale.

L'énoncé (e) produit par l'interviewé qui est l'énonciateur e1 est le suivant:

« elle est en opposition avec la Constitution »

Nous illustrons le rapport interlocutif par la reformulation de l'énoncé enchâssant (E) du journaliste comme suit : « Cette logique [*selon laquelle les partis politiques se sont engouffrés dans une situation qui veut qu'une majorité parlementaire, une fois élue par le peuple, porte ses chefs au pouvoir*] est-elle en contradiction avec la Constitution ? »

L'interviewé entérine la véracité du contenu de l'énoncé (e). Selon Culioli(1971 : 06) « Toute énonciation suppose une prise en charge de l'énoncé par un énonciateur (v. assertion). » Il prend en charge ce qu'il a dit :

« une majorité parlementaire une fois élue porte ses chefs au service du pouvoir ».

Le journaliste prend en charge, lui aussi, le contenu de l'énoncé (e) du moment qu'il se limite à demander à l'interviewé si cette logique était en contradiction avec la Constitution sans critiquer l'idée que véhicule cet énoncé.

L'orientation interlocutive, dans cet énoncé, est citative du moment que le journaliste met en débat, en ayant recours à une question directe, l'assertion de l'énoncé (e) qu'il attribue à l'interviewé.

Analyse de l'exemple N° 6 :

Quotidien EL-WATAN du 27 avril 2017

Entretien réalisé par Nabila AMIR avec

Fatiha BENTABOU Constitutionnaliste.

INTITULE :

“Aucun parti ne peut prétendre remporter la majorité aux législatives”

QUESTION N° 3 de l'interview.

Le journaliste : « **Si** le premier ministre n'est “conçu” que comme un simple exécutant, qui dispose, **alors**, de la paternité du programme politique ? »

Le journaliste, énonciateur principal E1 produit l'énoncé enchâssant

(E) : « **Si** le premier ministre n'est “conçu” que comme un simple exécutant qui dispose, **alors**, de la paternité du programme politique ? ».

La conjonction de subordination “**SI**” et de l'adverbe “**alors**” utilisés dans cet énoncé, permettent de dire qu'il est en rapport dialogique interlocutif avec un autre énoncé (e) attribué par le journaliste à l'interviewé. L'énoncé (E) enchâsse (e) par le fait que le premier fait écho au second.

L'énoncé (e) produit par l'interviewé qui est l'énonciateur e1 est le suivant :
(e) : « Le premier ministre n'est conçu que comme simple exécutant ».

Pour identifier le rapport interlocutif, nous pouvons reformuler l'énoncé enchâssant (E) du journaliste comme suit : « Si le premier ministre, comme vous le dites, [*n'est 'conçu' que comme un simple exécutant*] qui dispose alors, de la paternité du programme politique ? ».

L'interviewé prend en charge la véracité du contenu de l'énoncé (e) selon lequel le premier ministre n'a pas le pouvoir de conduire la politique de la Nation.

Quant au journaliste, il ne prend pas en charge la teneur de l'énoncé (e) produit par l'interviewé. Il utilise la conjonction de subordination 'si' et l'adverbe 'alors' qui servent l'inférence aux propos de l'interviewé. C'est comme s'il lui disait : « Si le premier ministre est, comme vous l'avez dit un simple exécutant, qui alors, selon vous, dispose de la paternité du programme politique ? »

Cette analyse nous a permis de révéler une orientation interlocutive citative du moment que le journaliste rapporte, en ayant recours à la conjonction de subordination 'si' et à l'adverbe 'alors' l'assertion de l'énoncé (e) qu'il attribue à l'interviewé.

Analyse de l'exemple N° 7 :

Quotidien EL-WATAN du 05 février 2017

Entretien réalisé par Nadir IDDIR avec Brahim BRAHIMI professeur en Sciences de l'information

INTITULE : ' L'Etat doit laisser faire le marché '

QUESTION N° 2 de cette interview.

Le journaliste, énonciateur principal E1 produit l'énoncé enchâssant

(E) : «Pourquoi **ce** retard dans la discussion et l'adoption de **ces** lois ? ».

L'utilisation des déterminants démonstratifs ''ce' 'et ''ces'' dans cet énoncé, permet de dire qu'il est en rapport dialogique interlocutif avec un autre énoncé (e) produit par l'interviewé. L'énoncé (E) enchâsse (e) par le fait que le premier fait écho au second. L'examen des tours de paroles précédents permet de dégager (e).

L'énoncé (e) produit par l'interviewé qui est l'énonciateur e1 est le suivant:

(e) : « Trois projets de loi sont toujours sur la table du Parlement». L'adverbe ''toujours'' marque la durabilité qui renvoie au retard dans l'énoncé (E).

Nous pouvons reformuler l'énoncé enchâssant (E) du journaliste afin de clarifier le rapport interlocutif : « Si [*Trois projets de loi sont toujours sur la table (du parlement)*] pourquoi **ce** retard dans la discussion et l'adoption de **ces** lois ? »

Dans l'énoncé (e), l'interviewé trouve anormal la manière avec laquelle sont traités les projets de lois. Il prend donc en charge l'idée exprimée dans l'énoncé enchâssé (e) selon laquelle un grand retard est constaté dans le traitement de ces projets de loi.

L'énoncé enchâssant (E) permet de dire que le journaliste prend, à l'égard de l'énoncé enchâssé (e), la même attitude, du point de vue de la prise en charge, que celle de l'interviewé. Il demande à son invité seulement le pourquoi de la lenteur dans le traitement des projets de loi.

Dans ce cas, nous avons affaire à une orientation interlocutive citative du moment que le journaliste rapporte, en ayant recours à l'usage des déterminants démonstratifs, l'assertion de l'énoncé (e) qu'il attribue à l'interviewé.

Analyse de l'exemple N° 8 :

El-Watan du 16-12-2016.

Saad BOUAKBA chroniqueur au quotidien El-Khabar

Interviewé par Meziane ABANE

Intitulé : « L'affaire n'était qu'une histoire de règlement de comptes »

question n° 2 :

Le journaliste : « Dans l'une de vos chroniques vous avez accusé certaines sphères du pouvoir d'avoir orchestré le retour de Tamalt dans le but de l'incarcérer. Vous avez même avancé des noms. Pensez-vous que Tamalt ait été piégé ? »

La question du journaliste représente l'énoncé enchâssant (E) qui comprend deux marqueurs dialogiques. Le discours rapporté dans : « Dans l'une de vos chroniques vous avez accusé certaines sphères du pouvoir d'avoir orchestré le retour de Tamalt dans le but de l'incarcérer. Vous avez même avancé des noms. » et la forme interrogative : « Pensez-vous que Tamalt ait été piégé ? ».

Nous obtenons, de ce fait deux énoncés enchâssés (e) et (e') :

(e) : « certaines sphères du pouvoir ont orchestré le retour de Tamalt dans le but de l'incarcérer ».

(e') : « Je pense que Tamalt a été piégé ».

L'énoncé (e), puisqu'il n'est que rapporté par le journaliste depuis la chronique de l'interviewé, ce dernier le prend en charge ainsi que la vérité qu'il porte.

Le journaliste, quant à lui, ne prend pas en charge la vérité du contenu des énoncés enchâssés (e) et (e') puisqu'il ne fait que les rapporter et les mettre en débat.

Nous obtenons avec cette forme de discours une orientation interlocutive citative dans la mesure où le journaliste rapporte indirectement les dires de l'interviewé en adoptant un lexique clair.

Analyse de l'exemple N° 9 :

Quotidien EL-WATAN du 10 JANVIER 2017

Entretien réalisé par Mokrane Ait Ouarabi avec

Karim Tabou ancien premier secrétaire du FFS

INTITULE: ' Il faut un plan d'urgence national pour éviter une rupture brutale'

QUESTION N° 2 de cette interview.

Le journaliste : «**Quelle** serait **donc** la solution ? »

Le journaliste, énonciateur principal E1 produit l'énoncé enchâssant

(E) : «**Quelle** serait **donc** la solution ? ».

L'utilisation de l'adjectif interrogatif ''**quelle**'' et de la conjonction de coordination ''**donc**'' dans cet énoncé, permet de dire qu'il est en rapport dialogique interlocutif citatif avec un autre énoncé (e) produit par l'interviewé .L'énoncé (E) enchâsse (e) par le fait que le premier fait écho au second. L'examen des tours de paroles précédents permet de dégager (e).

L'énoncé (e) produit par l'interviewé qui est l'énonciateur e1 est le suivant:

(e) : « En l'absence de réelles représentation s politiques et sociales capables de donner du sens à ces contestations, la rue prend le dessus et c'est la prime à la violence ».

Pour clarifier le rapport interlocutif, nous pouvons reformuler l'énoncé enchâssant (E) du journaliste comme suit : «*[En l'absence de réelles représentation s politiques et sociales capables de donner du sens à ces*

contestations, la rue prend le dessus et c'est la prime à la violence] **quelle** serait **donc** la solution ? »

Dans l'énoncé (e), l'interviewé décrit l'absence de représentation politiques et sociales. Il prend donc, en charge l'idée exprimée dans l'énoncé enchâssé (e) selon laquelle l'absence de réelles représentations politiques et sociales mène à la violence.

L'énoncé enchâssant (E) permet de dire que le journaliste prend, à l'égard de l'énoncé enchâssé (e), la même attitude, du point de vue de la prise en charge, que celle de l'interviewé tout en se distanciant (en utilisant le mode conditionnel) par rapport aux solutions possibles.

Analyse de l'exemple N° 10 :

El-Watan du 10-01-2017.

Karim TABBOU, ancien premier secrétaire du FFS

Interviewé par Mokrane Ait OUARABI

Intitulé : « Il faut un plan d'urgence national pour éviter une rupture brutale ».

Question n° 4 :

Le journaliste : « Dans ce contexte de crise que vous décrivez, l'Algérie vit au rythme des scandales (l'affaire RHB, la clinique de roqia) et des tensions, notamment sur le dossier de la retraite. Comment expliquez-vous cette situation ? »

L'énoncé (E) du journaliste enchâsse un énoncé (e) qui revient à l'interviewé. L'expression "dans ce contexte de crise que vous décrivez" que le journaliste a utilisé démontre que la suite de l'énoncé (E) appartient à l'interviewé. L'énoncé (e) serait : « L'Algérie vit au rythme des scandales et des tension »

Le journaliste rapporte ce que l'interviewé décrit dans le cours de l'interview sous ce qu'on appelle discours rapporté mais il utilise des techniques de

clarification telles que les parenthèses et les virgules ces dernières servent à résumer ce que l'interviewé a avancé.

L'interviewé prend en charge la vérité du contenu de l'énoncé (e). Quant au journaliste du fait qu'il rapporte les dires de l'interviewé en les mettant en débat, ne prend pas en charge la vérité de l'énoncé (e).

Nous remarquons qu'il s'agit ici de deux orientations dialogiques interlocutives. La première est citative du moment que le journaliste rapporte le discours de l'interviewé. La deuxième est responsive du fait que le journaliste a utilisé deux marqueurs dialogiques responsifs les parenthèses et les virgules "(l'affaire RHB, la clinique roqia)", "notamment sur le dossier de la retraite". Le journaliste anticipe, en utilisant ces marqueurs, sur ce qu'il imagine comme demande d'illustration de la part de l'interviewé à l'égard de l'énoncé (E).

Nous pouvons imaginer les conversations suivantes :

1) Les parenthèses : (l'affaire RHB, la clinique roqia)

Le journaliste : «l'Algérie vit au rythme des scandales.»

L'interviewé : « dans quel exemple je vais me situer pour répondre ? »

Le journaliste : « l'affaire RHB, la clinique roqia»

2) Les virgules : notamment sur le dossier de la retraite,

Le journaliste : «l'Algérie vit au rythme des tensions.»

L'interviewé : «pour y répondre, quel sujet peut-on aborder ?»

Le journaliste : « le dossier de la retraite »

Analyse de l'exemple N ° 11 :

El-Watan du 10-01-2017.

Karim TABBOU, ancien premier secrétaire du FFS

Interviewé par Mokrane Ait OUARABI

Intitulé : «Il faut un plan d'urgence national pour éviter une rupture brutale ».

Question n° 7 :

Le journaliste : « La politique d'austérité appliquée actuellement par le gouvernement est donc vouée à l'échec ».

Le journaliste, énonciateur E1, produit l'énoncé enchâssant (E) en utilisant la conjonction de coordination "Donc" pour inférer le sens d'un énoncé déjà réalisé par l'interviewé en tant qu'énonciateur e1. Nous obtenons donc un énoncé(E) qui enchâsse un énoncé (e).

L'énoncé (e), à qui renvoi l'énoncé (E), se trouve dans un passage qui précède ce tour de parole.

(e) « ni les assises de l'industrie organisées par Temmar... ni les lois de finances, n'ont donné de résultats probants ».

Nous remarquons que il y'a un rapport interlocutif citatif qui exprime l'existence d'une dualité énonciative (existence dans le discours du journaliste d'un autre discours qui est celui de l'interviewé) et le recours à la reformulation de l'énoncé enchâssant (E) peut servir d'illustration : « si [ni les assises de l'industrie organisées par Temmar, ni les remaniements ministériels répétitifs, ni les révisions constitutionnelles, ni les lois de finances, ni encore les plans quinquennaux de développement n'ont donné de résultats probants] la politique d'austérité appliquée actuellement par le gouvernement est donc vouée à l'échec.

L'interviewé, dans ce cas, prend en charge la vérité du contenu de son énoncé (e).

Le journaliste, pour sa part, prend en charge le contenu de l'énoncé (e) de l'interviewé : il utilise la conjonction "donc" pour inférer le sens de l'énoncé (e) et, non pas pour le contrarier en le mettant en débat.

Il s'agit d'une orientation interlocutive citative dans la mesure où le journaliste utilise la conjonction de coordination "donc" pour inférer le sens de l'énoncé (e) qu'il attribue à l'interviewé.

Analyse de l'exemple N° 12 :

El-Watan du 10-01-2017

Karim TABBOU ancien premier secrétaire du FFS

Interviewé par Mokrane Ait OUARABI

Intitulé : «Il faut un plan d'urgence national pour éviter une rupture brutale ».

Question n°8 : y a-t-il d'autres solutions à cette crise ? Lesquelles ?

Le journaliste, qui est l'énonciateur E1, utilise dans cet énoncé interrogatif (E) deux mots qui servent de marqueurs dialogiques indiquant qu'il enchâsse deux énoncés (e) et (e') :

Le premier marqueur est lexical, il s'agit de "autres" (solutions) qui indique que l'interviewé a déjà cité des solutions. Le deuxième marqueur est grammatical : il s'agit du démonstratif "cette" (crise) qui indique que l'interviewé a déjà parlé de crise.

Nous avons deux énoncés enchâssés (e) et (e') produits par l'interviewé :

(e) : « notre économie est plus que vulnérable et continuera à dépendre entièrement du pétrole pour plusieurs années ».

(e') : « ni les assises de l'industrie organisées par Temmar, ni les remaniements ministériels répétitifs, ni les révisions constitutionnelles, ni les lois de finances, ni encore les plans quinquennaux de développement n'ont donné de résultats probants ».

Nous remarquons que la "crise" citée dans l'énoncé (E) renvoi à l'énoncé (e) et le mot "autres" renvoi à l'énoncé (e'). Pour mieux comprendre le rapport

interlocutif entre l'énoncé (E) du journaliste et (e) et (e') de l'interviewé, nous allons reformuler l'énoncé (E) comme suit :

(E) : « si [notre économie est plus que vulnérable et continuera à dépendre entièrement du pétrole pour plusieurs années, et que, ni les assises de l'industrie organisées par Temmar, ni les remaniements ministériels répétitifs, ni les révisions constitutionnelles, ni les lois de finances, ni encore les plans quinquennaux de développement n'ont donné de résultats probants] y a-t-il d'autres solutions à cette crise ? Lesquelles ? ».

L'interviewé prend en charge la vérité des deux énoncés (e) et (e'). Le journaliste, quant à lui, les prend en charge par le fait qu'il demande à l'interviewé s'il y a des solutions à suggérer pour répondre aux problèmes exposés dans les énoncés (e) et (e').

Nous sommes ici devant une orientation interlocutive citative car le journaliste rapporte, en utilisant le démonstratif "cette" et le lexique "autres" pour rapporter l'assertion des énoncés (e) et (e') qu'il attribue à l'interviewé.

3-Interprétations des résultats d'analyse des tours de paroles :

Tableau 2

T P n°	Marqueur de dialogisation	Type de dialogisme	Prise en charge par l'interviewé	Prise en charge par le journaliste
1	Adverbe alors	Citatif	+	+
2	Démonstratif cette	Citatif	+	+
3	Adjectif indéfini telle	Citatif	+	+
4	Interrogation direct	Citatif	+	+
	Adverbe pourtant			
5	Interrogation	Citatif	+	+
6	Adverbe alors	Citatif	+	-
7	Démonstratif ce	Citatif	+	+
	Démonstratif ces			
8	Interrogation et donc	Citatif	+	+
9	Discours rapporté	Citatif	+	+
	Interrogation			
10	Discours rapporté	Citatif	+	-
	Parenthèse virgule	Responsif	+	-
11	Interrogation donc	Citatif	+	+
12	Lexique autres	Citatif	+	+
	Démonstratif cette			

A partir des analyses que nous avons réalisées sur les douze (12) tours de paroles tirés des six interviews politiques, nous notons les résultats suivants :

Pour l'orientation dialogique interlocutive que nous avons choisi à étudier, nous avons obtenu, dans la plupart des cas, des marqueurs qui relèvent d'un type de cette orientation qui est la citative. Dans un seul cas nous avons souligné la présence du type d'orientation responsive.

Les marqueurs dialogiques repérés dans les tours de paroles pour exprimer l'orientation citative du dialogisme sont : les adverbes Alors, Donc, Pourtant ; les démonstratifs Ce et Ces ; l'Interrogation ; le Discours Rapporté ; l'adjectif indéfini Telle et le mot lexical Autres. Quant à l'orientation responsive, nous avons repéré les Parenthèses et Virgules.

Concernant la prise en charge énonciative, dans tous les tours de paroles, l'interviewé prend en charge la vérité du contenu des énoncés qu'il produit. Quant au journaliste, il prend en charge la vérité du contenu des énoncés qu'il attribue à l'interviewé dans la majorité des tours de paroles (10 tours soit 83%). Il ne prend pas en charge le contenu de deux énoncés dans les deux tours de paroles qui restent (17%).

Si on recourt aux pourcentages pour l'évaluation des résultats, nous relevons ce qui suit :

1-L'orientation dialogique interlocutive de type citatif est utilisée à 95% .Tandis que l'orientation interlocutive de type responsif n'est utilisée qu'à 05 %.

2-Les marqueurs dialogiques :

Les adverbes Alors et Donc occupent 24% ; l'Interrogation à 23% ; les démonstratifs Ce et Ces à 17%, le Discours Rapporté à 12% et les autres (Pourtant, l'adjectif indéfini Telle, Parenthèses et virgules et le lexique Autres) occupent chacun 06% de l'utilisation dans les tours de paroles.

Conclusion :

Nous remarquons que, par rapport à ces résultats d'analyse des tours de paroles, le journaliste interagit dialogiquement par l'utilisation de marqueurs dialogiques qui s'inscrivent dans le dialogisme interlocutif citatif. Il prend, tout de même en charge dans la majorité des cas les vérités des contenus des énoncés de l'interviewé.

Conclusion générale :

Les recherches que nous avons effectuées à travers notre problématique ont abouti à ce que nous avons supposé. Par l'analyse praxématique interlocutive du dialogisme nous avons remarqué que le journaliste interagit interlocutivement avec le discours politique de l'interviewé. Cette action dialogique fait apparaître des traces du discours politique dans le discours du journaliste.

Le journaliste, comme nous l'avons remarqué par nos analyses, procède lors de son interaction, beaucoup plus à l'orientation citative du dialogisme. Nous avons souligné un seul cas où il a adopté l'orientation responsive du dialogisme.

Les résultats, du point de vue de la prise en charge énonciative démontrent que le journaliste prend en charge, dans la majorité de ses énoncés, la vérité du contenu des énoncés de l'interviewé. Ce dernier prend en charge la vérité de tous les énoncés qu'il a produit.

Nous pouvons constater que, par son discours médiatique, le journaliste ne peut pas rester dans son impartialité. Le journaliste ne peut pas demeurer un simple transmetteur de l'information, mais il discute très souvent les sujets politiques qu'il aborde.

Nous pouvons conclure que notre hypothèse de départ se trouve ainsi confirmée et répond alors positivement à notre problématique.

Les champs de la recherche restant ouverts, nous pourrions envisager d'étudier l'éventualité de l'inscription d'un autre type de discours (religieux, économique, scientifique...) dans le discours médiatique.

Ce phénomène reste-t-il valable pour un autre organe de presse écrite (Liberté, l'Authentique...) ou audiovisuel ?

Annexes :

Source des exemples N° 1+2

El-Watan du 22.03.2017.

«L’histoire parlementaire algérienne n’a jamais connu de levée d’immunité».

Me Nasr-Eddine Lezzar avocat spécialiste du droit international

Interviewé par GAIDI Mohamed Faouzi.

Une députée et membre du bureau politique du FLN, chargée de la condition féminine, a été interpellée dernièrement par les services de sécurité en flagrant délit de corruption. Elle n’a pas été arrêtée parce qu’elle jouit encore de l’immunité parlementaire. Comment la justice algérienne traite-t-elle ces cas de figure ?

Tout d’abord, il faut définir l’immunité parlementaire. En droit algérien, elle est régie par les articles 126 à 128 de la Constitution de 2016. Elle est accordée aux députés et aux membres du Conseil de la nation pendant la durée de leur mandat. Les députés et sénateurs ne peuvent faire l’objet de poursuites, d’arrestation, ou, en général, de toute action civile ou pénale ou de pression, en raison des opinions qu’ils ont exprimées, des propos qu’ils ont tenus ou des votes qu’ils ont émis dans l’exercice de leur mandat.

Sur ce point, on ne peut rien dire. Il est normal que ceux qui nous représentent et défendent nos droits soient protégés durant leur mission. Mais l’extension de cette surprotection, au-delà de leur mission et de l’enceinte parlementaire, est autrement problématique. L’article 126 étend cette protection au-delà et en dehors de l’enceinte parlementaire.

Les poursuites ne peuvent être engagées contre un député ou un membre du Conseil de la nation pour un crime ou un délit, que sur renonciation expressément de l’intéressé ou sur autorisation, selon le cas, de l’Assemblée populaire nationale ou du Conseil de la nation, qui décide, à la majorité de ses membres, la levée de son immunité. Une exception est toutefois offerte par l’article 128, dans les cas de crime ou de délit flagrant, où il peut être procédé à l’arrestation du député ou du sénateur.

Le bureau de l’APN ou du Sénat, selon le cas, en est immédiatement informé. La situation commence à devenir sérieusement gênante et un peu ubuesque lorsque dans

le deuxième alinéa : «Il peut être demandé par le bureau saisi, la suspension des poursuites et la mise en liberté du député ou du membre du Conseil de la nation, il sera alors procédé conformément aux dispositions de l'article 127 ci-dessus.»

En fait, si on lit bien, il ne s'agit point d'une demande par le bureau du Parlement au juge, mais plutôt d'un ordre auquel ce dernier est appelé à se conformer en procédant, selon l'article 127, qui subordonne les poursuites à l'acceptation du député ou à l'autorisation du Parlement. Ainsi, pour les parlementaires l'esclandre est autrement indigne. Ils sont les dépositaires de la noble et prestigieuse représentation du peuple profond. Ils accèdent à la candidature par la corruption. Ils obtiennent les suffrages par la corruption.

Le mandat national les met à l'abri de toutes poursuites par l'aberration d'une immunité parlementaire, telle qu'elle est conçue chez nous. L'origine de ces dérives dans la décision d'avoir fait de la représentation nationale une mission hautement rémunérée. La corruption versée attend un retour sur investissement. En plus d'un salaire indécent mirobolant, on accède au pouvoir et aux avantages de l'intermédiation fortement rémunérée qui, pour l'obtention d'un poste, d'une licence d'importation ou d'un marché.

--Comment lever alors l'immunité parlementaire d'un député ?

La Constitution de 2016 tout autant que les précédentes ne prévoient aucune disposition sur la procédure de levée de l'immunité parlementaire. Il faudra pour cela se référer à une autre loi qui règle ce détail. La loi n°01-01, du 6 Dhou El kaâda 1421 correspondant au 31 janvier 2001, relative aux membres du Parlement, ne consacre qu'un unique et laconique article à cette épineuse et déterminante question, à savoir l'article 14 : le membre du Parlement jouit de l'immunité parlementaire conformément aux articles 126,127 et 128 de la Constitution.

La loi de 1989, relative au statut des députés, aujourd'hui abrogée sans un véritable texte de substitution, était autrement plus explicite. Voici l'essentiel de ses dispositions : elle commence par préciser les protections dont jouissait le député qui «ne peut faire l'objet de poursuites, d'arrestation ou, en général, de toute action civile

ou pénale en raison des opinions qu'il a exprimées, des propos qu'il a tenus ou des votes qu'il a émis dans l'exercice de son mandat».

Elle détermine la procédure de renonciation ainsi que les organes et structures compétents : la compétence pour l'instruction de la demande de levée de l'immunité est dévolue à la commission de la législation et des affaires juridiques et administratives. La demande peut être proposée, selon l'article, par le gouvernement ou le président de l'Assemblée populaire nationale, agissant au nom du bureau, à la requête du procureur général.

Un autre article du texte fixe le déroulement de la procédure intra-muros (débats et prise de décision). Ce texte au contenu critiquable avait au moins le mérite d'exister. Il y a lieu de signaler un élément cocasse : il revient à la justice, qui veut engager des poursuites, de demander l'accord du Parlement. Dans d'autres pays, comme nous le verrons, les poursuites sont engagées sans autorisation préalable, il appartiendra au Parlement d'en demander la suspension dans certains cas.

En Algérie, l'autorisation des poursuites, question éminemment juridique, est soumise à des personnes qui, parfois, n'ont aucune connaissance du droit (ou aucune connaissance tout court), qui trancheront en fonction de paramètres plutôt politiques conjoncturels opportunistes, soumis à un jeu d'alliances parfois puéril. La politique suspend la marche du droit. Enfin, en omettant de réglementer les règles et la procédure de levée de l'immunité parlementaire, le législateur a laissé une question substantielle dans un vide complet. Dans la frénésie des amendements et des réformettes, les rédacteurs des textes oublient l'essentiel. J'ai consulté pour les besoins de cet entretien le site de l'APN, qui, dans une rubrique consacrée au statut du député, présente des éléments et des règles qui ne se réfèrent à aucun texte juridique. Voilà ce qu'on peut y lire : «L'immunité parlementaire est reconnue au député pendant la durée de son mandat. Elle recouvre l'irresponsabilité parlementaire édictée par l'article 126 de la Constitution.» La lecture que fait le rédacteur de la rubrique est complètement différente de l'article 126, qui consacre l'immunité et non l'irresponsabilité, qui sont, évidemment, deux notions complètement différentes. Edifiant exemple de rigueur de notre institution !

--Comment cette question est traitée ailleurs, dans les pays démocratiques ?

En France, la Constitution de 1995 dispose : «Aucun membre du Parlement ne peut être poursuivi, recherché, arrêté, détenu ou jugé à l'occasion des opinions ou votes émis par lui dans l'exercice de ses fonctions. Aucun membre du Parlement ne peut faire l'objet, en matière criminelle ou correctionnelle, d'une arrestation ou de toute autre mesure privative ou restrictive de liberté, qu'avec l'autorisation du bureau de l'Assemblée dont il fait partie. Cette autorisation n'est pas requise en cas de crime ou délit flagrant ou de condamnation définitive.» La Constitution française restreint l'immunité à l'arrestation et à la peine privative de liberté, elle ne s'étend pas à la protection contre les poursuites, les inculpations et les mises en cause.

Source des exemples N°3 +4 :

El-Watan du 10/08/2014.

Cinq mois après la disparition d'Al Atlas TV des écrans

Le DG de la chaîne privée dénonce «l'arbitraire et la hogra»

Hichem Bouallouche, interviewé par SalimaTlemçan.

Hichem Bouallouche, directeur général de la chaîne Al Atlas TV, interdite d'émission depuis plus de cinq mois, dénonce «l'arbitraire» dont il a fait l'objet et interpelle les autorités sur la situation des journalistes et techniciens réduits au chômage. Dans l'entretien qu'il nous a accordé, il reconnaît que «les chaînes privées travaillent sans cadre légal, sous le règne de l'informel et de l'anarchie», précisant toutefois que «ce système est très commode pour que le fait du prince ne puisse souffrir aucune contestation 'légale'».

- Cela fait cinq mois que la chaîne Al Atlas TV n'émet plus en raison des poursuites judiciaires dont elle fait l'objet. Que vous reproche-t-on au juste et où en est l'enquête ?

Effectivement. Que nous reproche-t-on ? Eh bien, aussi absurde que cela puisse paraître, rien du tout ! Aucun motif justifiant la fermeture de la chaîne et la

confiscation de notre matériel ne nous a été donné par les «enquêteurs». Jusqu'à présent, nous ne savons pas pourquoi. Plus grave, les studios qui, faut-il le rappeler, n'appartiennent pas à la chaîne, ont été mis sous scellés et le matériel s'y trouvant saisi sans aucun motif. La fermeture de la chaîne est totalement arbitraire, d'autant qu'elle ne respecte aucune procédure judiciaire. Il faut également souligner que ceux qui ont ordonné cette opération sont intervenus auprès des autorités jordaniennes pour qu'elles fassent pression sur le diffuseur satellite afin qu'il ne retransmette plus nos émissions.

Aucune raison juridique classique n'est en mesure d'expliquer la mise en œuvre de tels moyens pour fermer une chaîne de télévision. Il est manifeste que, dans cette affaire, la justice est prise en otage pour exécuter les ordres de l'autorité politique, laquelle avait pour objectif unique de faire taire la chaîne par tous les moyens. C'est un acte qui prouve que nous vivons dans une démocratie de façade, qui ne respecte pas les libertés individuelles et collectives. Nous vivons clairement sous un régime dictatorial.

- Quel est l'impact d'une telle décision ?

Le préjudice matériel et moral est immense. Sur le plan matériel, tout l'argent et surtout toute l'énergie dépensés pour ce projet ont été réduits à néant. Mais c'est sur le plan moral que la situation est inacceptable. Car ce sont tout de même plus de quarante journalistes et techniciens qui se retrouvent au chômage, déstabilisés et choqués face à tant d'arbitraire et de hogra. Quelle image voulez-vous que ces jeunes aient de leur avenir ?

C'est une catastrophe, une injustice insupportable et cela nous conforte dans l'idée que nous avons raison de donner la parole librement sur notre antenne, sans aucune censure, à tous ceux qui dénonçaient courageusement les maux qui gangrènent notre société et les turpitudes du pouvoir qui nous dirige. C'est cela, la vraie raison de la fermeture d'Atlas TV.

- Pensez-vous avoir fait les frais de la situation d'«anarchie» dans laquelle exercent les chaînes de TV privées en Algérie, ou plutôt fait l'objet d'une censure politique ?

Les deux. L'anarchie étant l'outil privilégié du pouvoir pour gouverner par l'arbitraire. Dans notre cas, c'est notre liberté de ton, c'est notre ouverture à tout ce qui se passe dans la société, c'est la parole donnée à ceux que le pouvoir voudrait faire taire qui ont provoqué la fermeture de notre chaîne. C'est donc bien une censure politique.

Je tiens à souligner que notre chaîne couvrait toutes les activités gouvernementales, à la demande des responsables, et que notre plateau était ouvert également aux représentants du pouvoir. Il s'agit donc bien d'une censure politique. Et comme toutes les institutions et instances de régulation de l'audiovisuel sont, jusqu'à aujourd'hui, inexistantes, toutes les chaînes privées travaillent sans cadre légal. C'est le règne de l'informel, c'est l'anarchie, très commode pour que le fait du prince puisse ne souffrir aucune contestation «légale».

- Est-il vrai que la décision d'arrêter la chaîne était liée au passage de Merani, l'ancien dirigeant du parti dissous ?

Je ne crois pas du tout à cela. Si M. Merani avait tenu des propos diffamatoires envers des gens du pouvoir ou d'autres, le pouvoir aurait pu déclencher une procédure judiciaire en diffamation contre lui et contre le directeur de la publication. Cela n'a pas été le cas. La référence à son appartenance passée au parti dissous est totalement absurde.

Preuve en est que le pouvoir lui-même invite certains d'entre eux, aujourd'hui, pour discuter de la révision constitutionnelle. C'est une manœuvre dilatoire pour cacher les vraies raisons que je vous ai exposées, à savoir la nature même de notre chaîne de télévision, une chaîne libre et indépendante, qui avait pour ambition de jouer pleinement son rôle de médiateur entre la société et les institutions qui la dirigent.

- Pourquoi, selon vous, seule Al Atlas TV a été poursuivie et pas les autres chaînes qui, pourtant, exercent de la même manière ?

Je pense que c'est aux autorités qu'il faut poser cette question. Pour nous, il est clair que le pouvoir s'acharne contre nous pour des raisons purement politiques, qui n'ont rien à voir avec l'organisation informelle actuelle du champ audiovisuel. Ce que je

peux vous dire, c'est que notre chaîne voulait faire de l'information de manière indépendante et qu'à ce titre, elle rendait compte autant des activités gouvernementales que de celles de l'opposition et de la société civile. Il est par conséquent clair que nous ne pouvons pas être un service de propagande du pouvoir ou de toute autre organisation.

Salima Tlemçani.

Source des exemples N° 5 + 6 :

Fatiha Benabbou. Constitutionnaliste interviewée le 27.04.2017 par Nabila Amir.

«Aucun parti ne peut prétendre remporter la majorité aux législatives»

- Les partis politiques en course pour les législatives du 4 mai prétendent tous avoir un programme politique qu'ils comptent appliquer s'ils obtiennent un nombre de sièges important. Concrètement est-ce faisable ?

Appliquer un programme politique à l'orée d'une élection-disputée, c'est se situer, sans aucun doute, dans un contexte parlementaire. Est-ce le cas en Algérie ? Répondre à cette question, c'est, préalablement, soulever l'aporie qui gît au sein du système constitutionnel algérien. Dès sa conception, la Constitution algérienne de 1996 portait la marque d'une double ambiguïté juridique : d'une part, elle avait reconduit l'amorce, en filigrane, d'une logique parlementaire, introduite à la faveur de la Constitution de 1989, néanmoins restée inachevée et, d'autre part, sa logique profonde portait l'empreinte d'un présidentialisme qui sera renforcé par la révision de novembre 2008.

Certes, les textes organiques (loi électorale, loi sur les partis politiques...) ont intégré des notions issues d'une logique parlementaire : élections-disputées, pluralisme partisan, majorité parlementaire, programmes politiques,...etc. Il s'en est suivi que les partis politiques se sont engouffrés dans cette logique qui veut qu'une majorité parlementaire, élue par le peuple, porte ses chefs au pouvoir pour appliquer son programme politique. Or, cette idée est évocatrice d'une fonction gouvernementale.

- Est-elle en opposition avec la Constitution ?

Oui, elle est en négation totale avec la logique et les mécanismes mis en place par la Constitution révisée de 1996. C'est tout d'abord méconnaître la constance d'un système institutionnel algérien, depuis 1962, qui ressort d'une logique fortement présidentialisée, et dont l'orthodoxie repose sur un Exécutif monocéphale : un seul chef, en même temps chef de l'Etat et gouvernant effectif.

C'est aussi occulter les mécanismes institués par le texte constitutionnel, qui donnent compétence exclusive au Président pour nommer et révoquer le Premier ministre, la majorité parlementaire consultée seulement, et qui excluent, par ailleurs, tout partage du pouvoir de nomination du Premier ministre et son équipe ministérielle.

Et ce, contrairement au régime parlementaire, où la nomination par le chef de l'Etat reste formelle et où, en pratique, le cabinet ministériel, émanation de la majorité, est chargé de mettre en œuvre son programme politique. Or, logiquement, chez nous, le gouvernement qui dépend, sur le plan organique du président de la République et qui ne dispose pas d'une légitimité électorale, ne peut prétendre jouir de la sérénité et de l'indépendance nécessaires pour la mise en place d'une fonction gouvernementale.

Sans omettre le fait, qu'aucune disposition ne vient conférer, de façon expresse, au Premier ministre, le pouvoir de «déterminer et de conduire la politique de la nation», à l'instar de son homologue français. Bien au contraire, une des intentions évidentes de la révision constitutionnelle de 2008 a consisté à lever toute équivoque quant à un éventuel programme politique du Premier ministre, puisqu'il est dit clairement : «Le Premier ministre arrête son plan d'action en vue de son exécution.»

- Si le Premier ministre n'est «conçu» que comme un simple exécutant, qui dispose, alors, de la paternité du programme politique ?

Bien que le texte de la révision continue à passer sous silence cette question, il se déduit, a contrario de la logique implacable de la présidentialisation du régime, que la détermination de la politique de la nation ne peut être que du ressort du président de la République, gouvernant effectif.

Par conséquent, la jonction de ces facteurs aboutit à ruiner toute idée de pouvoir propre du gouvernement. Et il est clair que le programme en question ne peut être celui d'un Premier ministre et de sa majorité parlementaire, mais bien celui du président de la République, lequel, lui, a été élu sur la base d'un programme politique.

- Mais beaucoup de partis politiques savent pertinemment qu'ils n'auront pas la majorité parlementaire, pourquoi ?

Cela résulte du choix du mode de scrutin, appelé représentation proportionnelle, combiné à un seuil d'éligibilité, qui permet d'attribuer aux partis un nombre de sièges au prorata des suffrages qu'ils ont obtenus. Ce mode de scrutin, qui assure une représentation parlementaire de chaque parti en fonction de son poids électoral, est conforme à la justice électorale au détriment de l'efficacité. Il engendre un champ politique très fragmenté (à peu près une cinquantaine de partis politiques ont été agréés, actuellement).

Par conséquent, aucun parti politique ne peut prétendre remporter la majorité aux élections législatives du fait du mode de scrutin choisi qui encourage l'éclatement exacerbé du paysage politique. Même si, souvent, des coalitions se réalisent au moment de la formation du gouvernement, elles ne peuvent prétendre déterminer la politique de la nation par le biais d'un programme politique, du fait de la logique présidentialiste.

Source de l'exemple N° 7 :

Brahim Brahimi. Professeur en sciences de l'information et de la communication

Interviewé le 05.02.2017 par Nadir Iddir

«L'Etat doit laisser faire le marché »

Retraité de l'enseignement supérieur, le fondateur et ancien directeur de l'Ecole nationale supérieure de journalisme et des sciences de l'information (ENSJSI) d'Alger a gardé sa verve que lui connaissent ses collègues, ses étudiants et les journalistes qu'il a aidés dans le cadre du Syndicat national des journalistes (SNJ). Dans cet entretien, il

revient sur les réformes engagées par la loi sur l'information de 1990, sur celles en cours, et sur la relation qu'entretiennent les autorités avec la presse.

--La presse connaît de graves difficultés économiques. A quoi est due, selon vous, cette situation ? Aux évolutions technologiques ou aux politiques engagées par les pouvoirs publics ?

Je vais commencer par un constat. Le philosophe Jean Baudrillard a fait dans son ouvrage Les stratégies fatales, publié en 1983, une prophétie qui se vérifie. Les technologies de l'information et des communications (TIC) provoquent, comme l'avait prédit ce théoricien, un changement mondial, qui s'est avéré crucial lors des dernières élections présidentielles américaines.

Les nouvelles technologies vont avoir une prise sur les relations internationales, mais aussi dans les rapports internes aux différents plans économique, politique, culturel. Depuis 1999, nous constatons un recul très important dans le domaine des libertés. L'ancien ministre de la Communication, Abdelaziz Rahabi, est parti sans concrétiser 5 grands projets de loi, dont un sur la presse écrite et un autre sur l'audiovisuel. Ces deux textes ont été finalement adoptés par le Parlement sans débat. Les propositions faites en commission n'ont pas été retenues. La loi sur l'information de 1990 (n°90-07), adoptée le 19 mars et promulguée le 19 avril, l'a été avec l'implication du Mouvement des journalistes algériens

Le Conseil supérieur de l'information (CSI), institué par cette loi et qui avait un rôle consultatif, a pris des décisions importantes. Il s'agit des aides de l'Etat et ses critères, du projet d'un statut des journalistes. Le projet portant statut du journaliste sera finalement adopté plus tard ; 24 propositions seulement sur les 62 faites par le SNJ, auquel j'étais associé, ont été retenues.

Trois projets de loi sont toujours sur la table. La plus importante est le texte sur la publicité. Je vous rappelle que le monopole sur la publicité a été expressément abrogé dans la loi sur l'information d'avril 1990. Mais le chef de gouvernement de l'époque, Belaïd Abdeslam, a décidé de réinstaurer ce monopole de l'ANEP sur la publicité institutionnelle pour une période provisoire de trois ans. L'argent de la publicité devait

initialement bénéficier aux journalistes de métier et pas au pouvoir de l'argent et au pouvoir administratif, comme c'est le cas actuellement.

Le pouvoir a tout fait pour casser l'expérience des collectifs de journalistes, alors qu'il a l'obligation de maintenir son rôle de régulation. L'autre projet mis sous le coude est la loi sur les sondages. Ce texte devait permettre l'émergence d'entreprises dont le souci n'est pas, comme nous l'avions constaté durant les années 1990, l'argent. Il s'agissait aussi de promulguer l'avant-projet de loi sur le livre, lancé sur injonction de l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle

--Pourquoi ce retard dans la discussion et l'adoption de ces projets de loi ?

Il y a une explication : le pouvoir en place a produit des commis du système au lieu de favoriser l'émergence de commis de l'Etat dont le souci sera une presse libre et une démocratie consolidée. Avec ces personnes, il n'est pas possible de prendre en charge sérieusement le secteur de la communication. Il y a eu, certes, l'installation de l'Autorité de régulation de l'audiovisuelle (ARAV), mais je doute que son rôle soit significatif. Les instances de régulation ne devraient pas jouer un grand rôle. L'Autorité de régulation de la presse écrite (ARPE), instituée dans la loi organique n°12-05 est une monstruosité. Son installation est incompatible avec l'existence du ministère de la Communication, qui doit disparaître de facto après la mise en place de cette instance pour éviter le chevauchement des missions et des compétences des uns et des autres.

Le CSI, mis en place par la loi sur l'information de 1990, était en avance avec ses instances, à l'instar de la commission de la carte composée uniquement de 6 journalistes et 6 éditeurs élus. A travers les réformes engagées ces dernières années, les pouvoirs publics veulent revenir au «système FLN» alors qu'il faut nécessairement aller vers des réformes profondes pour une presse libre.

Source de l'exemple N° 8 :

El-Watan du 16. 12. 2016 Saâd Bouakba. Chroniqueur au quotidien El Khabar interviewé par Meziane Abane.

« L'affaire n'était qu'une histoire de règlement de comptes »

- Vous êtes le premier journaliste à avoir alerté l'opinion publique sur l'état de santé de Mohamed Tamalt et sur sa situation en prison. Quel est votre ressenti depuis sa disparition ?

Je suis effondré. Je le considérais comme un fils. J'avais une relation particulière avec lui car il était étudiant à Londres avec mon fils. Je connais aussi sa famille avec qui j'entretiens de très bonnes relations depuis de longues années. Je savais que le pouvoir voulait conclure un accord avec lui. Certaines personnes voulaient que Tamalt cesse d'écrire sur elles en contrepartie d'un pardon et d'un retour sans problème en Algérie. Mais elles l'ont mis en prison.

Sa détention était arbitraire car il n'avait pas été inquiété à l'aéroport. Les services de sécurité l'ont interpellé près de chez lui, alors qu'il n'était pas poursuivi en justice. S'il y avait diffamation, c'était à la justice de le convoquer et de le juger, mais la sentence ne pouvait dépasser une simple amende. Le changement de prison dont il a fait l'objet a démontré que l'affaire n'était qu'une histoire de règlement de comptes et non une sanction.

Mais j'avais d'autres craintes. Je savais que s'il lui arrivait quoi que ce soit, cela enfoncerait encore une fois l'image du pays et pourrait nous mettre à nouveau face à la crise. C'est le pouvoir qui voulait lui régler son compte et c'est à lui de résoudre le problème. Il a porté atteinte à la vie d'une personne et c'est à lui d'en assumer les conséquences.

- Dans l'une de vos chroniques, vous avez accusé certaines sphères du pouvoir d'avoir orchestré le retour de Tamalt dans le but de l'incarcérer. Vous avez même avancé des noms. Pensez-vous que Tamalt ait été piégé ?

C'est Tamalt lui-même qui me l'avait raconté quand on s'était vus, en février dernier à Londres. Il m'avait dit qu'il avait été contacté par deux personnes. La première était un député algérien établi en Algérie et le deuxième le chef de la sécurité de notre représentation à Londres. J'ai vérifié l'information pour le chef de la sécurité, mais je

n'ai que les déclarations de Tamalt concernant le député, qui a d'ailleurs démenti cette information.

Source des exemples N ° 9+10+11+12 :

El-Watan du 10-01-2017

Karim TABBOU ancien premier secrétaire du FFS

Interviewé par Mokrane Ait OUARABI

Intitulé : «Il faut un plan d'urgence national pour éviter une rupture brutale ».

Karim Tabbou, ancien premier secrétaire du FFS, aujourd'hui porte-parole d'un nouveau parti non agréé, l'Union démocratique et sociale (UDS), analyse dans cet entretien la situation générale du pays, à tous points de vue — politique, économique et social.

Il commente les derniers événements et les récents scandales qui ont marqué l'actualité nationale. Le verbe acéré, il évoque la nouvelle Constitution et la situation des droits de l'homme. Il livre un regard sans complaisance sur les prochaines échéances électorales, donne sa perception de la crise et propose les solutions possibles.

- Les scènes de violence qui ont secoué les villes de Béjaia et de Bouira les 2 et 3 janvier continuent à susciter débats et commentaires. Quelle est votre lecture de ces graves événements ?

Le nombre de contestations populaires recensées par les services de sécurité ces deux dernières années a dépassé les 10 000 : demandes de droit au travail, au logement, justice sociale, raccordement en gaz de ville, remise en état des routes, aménagement des cités, problèmes de sécurité, logement...

Ces revendications attestent bien de la faillite de l'Etat, de son incapacité à répondre à ses missions les plus élémentaires, à savoir loger, éduquer, soigner et assurer la sécurité. Parallèlement à toutes ces difficultés sociales, les citoyens sont indignés par les pratiques de corruption et de passe-droit qui gangrènent la vie publique.

L'arrogance et le mépris qu'affichent certains responsables envers les citoyens avivent la colère et le sentiment de honte.

En l'absence de réelles représentations politiques et sociales capables de donner du sens à ces contestations, la rue prend le dessus et c'est la prime à la violence. La violence d'aujourd'hui est la conséquence directe d'une gestion violente des affaires du pays qui a duré des décennies. Le rejet et le discrédit de toute forme de médiation ne laissent d'espace qu'à la montée en puissance de structures incontrôlables et dont le seul credo est la colère. La violence dans les stades, à l'école, dans les cités, à l'université... sont les indices d'une réalité chargée de périls et d'aventures.

- Quelle serait donc la solution ?

Aucune solution n'est fiable sans une volonté politique réelle de mettre en place un plan de sortie de crise. Pour l'instant, le pouvoir politique reste hermétique à l'idée même que le pays est en crise. Il continue de plaider «non coupable» alors que les victimes sont bien là.

Un pouvoir courageux et apte à gouverner le pays doit se débarrasser, au plus vite, de ses propres complexes. Il doit s'émanciper de ses peurs et de ses soupçons pour engager le pays dans une voie démocratique. Si la situation économique et financière du pays ne s'améliore pas dans les six mois, le chef de l'Etat devra décréter l'état d'urgence économique et convoquer une conférence nationale économique et sociale.

Tous les acteurs politiques et animateurs sociaux devront faire preuve de responsabilité pour élaborer une feuille de route où seront dégagées des perspectives communes indispensables incluant, dans le même sillage, des mesures politiques, économiques et sociales pour une sortie de crise. Continuer à vouloir figer l'histoire, c'est se condamner au sous-développement et à la crise. La question reste posée : le pouvoir veut-il régler la crise, ou se contente-t-il de maintenir le statu quo ? «Il n'y a que la bêtise qui emprunte deux fois le même trajet.»

- Dans ce contexte de crise que vous décrivez, l'Algérie vit au rythme des scandales (l'affaire RHB, la clinique de roqia) et des tensions, notamment sur le dossier de la retraite. Comment expliquez-vous cette situation ?

L'année 2016 aura été celle de la débâcle et de l'échec. Les conditions économiques et sociales des ménages s'annoncent difficiles en 2017, les politiques dépensières menées depuis 15 ans n'ont finalement généré aucun investissement fiable ni création de richesse. Par la faute de ses dirigeants politiques, le pays n'a pas su profiter de ses rentrées d'argent pour impulser une dynamique de travail et d'investissement. Si la chute des cours du pétrole a provoqué un amenuisement important des rentrées financières, la soumission de notre économie aux injonctions du marché des hydrocarbures met à rude épreuve notre souveraineté nationale. Sur le front interne, les tensions sociales vont monter en cadence.

La nécessité impérieuse pour la population de changer ses habitudes rentières engendrera des déceptions, des turbulences et des remous. N'importe quel fait divers pourrait dégénérer et se transformer en émeute, en scène de pillage ou en manifestation violente. L'absence de médiation sociale capable de canaliser le mécontentement populaire ajoutée au refus obsessionnel et maladif du pouvoir de toute ouverture politique créeront les conditions objectives de l'émergence de nouvelles structures archaïques, violentes et imprévisibles.

Devant de tels risques, seules une ouverture politique réelle, une coupure définitive avec ce système obsolète et générateur de crises, une implication entière des acteurs politiques et des animateurs sociaux dans la mise en route d'un plan d'urgence national sont capables d'épargner une rupture brutale et violente dans le pays.

- La loi de finances 2017, qui a fait couler beaucoup d'encre, est en vigueur depuis dix jours. Elle a été ouvertement critiquée par des partis de l'opposition. En tant que député, comment avez-vous vécu le processus de son adoption à l'APN ?

Le processus d'adoption de la loi de finances est le même en vigueur depuis des années. Il est caractérisé, d'un côté, par un semblant de débat totalement obéissant à l'Exécutif, qui tourne assez souvent à l'éloge de «fakhamatouhou» et à la déclamation de poèmes et autres fatwas ; d'un autre côté par une agitation qui tourne au théâtre d'une opposition en panne de relais, donc incapable de renverser ces réalités institutionnelles. Une opposition qui, pour des raisons électoralistes, préfère faire preuve de bonne conduite à l'égard de l'administration en espérant une récompense.

Concernant la LF-2017, il aurait été, sur le plan sémantique, plus juste de l'intituler «code de représailles sociales» que «loi de finances». Après avoir gâché toutes les opportunités de développement du pays et versé des sommes faramineuses dans la corruption et le clientélisme pour le seul impératif du maintien au pouvoir, on vient exiger de la population un effort financier et un sacrifice social. Dans un Etat de droit, les responsables d'une telle gestion sont passibles de condamnations et de mise en quarantaine populaire.

- L'augmentation de certaines taxes, dont la TVA, fait craindre le pire aux acteurs politiques et syndicaux. Partagez-vous l'avis selon lequel 2017 connaîtra de très fortes tensions sociales ?

Sans une adhésion populaire, aucune politique ne peut réussir, aucun plan ne peut être exécuté sans remous et sans conséquences sur la stabilité du pays. Un contrat social suppose un débat, une transparence dans la gestion des affaires publiques pour un vrai partage des responsabilités et des tâches.

L'année 2017 connaîtra d'autres remous et d'autres turbulences. La baisse du pouvoir d'achat des Algériens, la courbe ascendante du chômage — notamment des nouveaux diplômés des universités — due à la diminution des investissements, le tarissement des fonds de soutien aux couches sociales vulnérables et populations déshéritées, la diminution drastique des budgets alloués aux collectivités locales... font courir de sérieux risques de dissidence sociale, d'autant plus que les dirigeants, en plus de leur manque chronique de crédibilité auprès de la population, sont déshumanisés et ne se montrent guère préoccupés par les souffrances des citoyens.

L'Algérie ne mérite pas ce fiasco et ces mascarades répétitives. Alors que sous d'autres cieux on parle de la transition numérique, des énergies renouvelables et des économies solidaires qui intègrent l'écologie et les questions environnementales, nos dirigeants s'occupent de la gestion du couffin du Ramadhan, de l'AADL1, de l'ADDL2, de l'ADDL3 et du passeport biométrique. A chaque fois qu'une nouvelle application informatique est mise en service, tout le gouvernement s'en réjouit. Vous imaginez un gouvernement qui qualifie une cité d'«intelligente» parce que les bâtiments disposent d'un interphone et d'un ascenseur ? Quelle mascarade !

- Face à la crise financière générée par la chute brutale et durable des cours du pétrole, le gouvernement recourt à l'austérité, qui ne fait pas l'unanimité même au sein du pouvoir. Quelle appréciation faites-vous de cette démarche gouvernementale ?

Certes, la crise est générée en partie par la chute brutale des cours du pétrole, mais c'est aussi une conséquence des politiques économiques menées par le pouvoir particulièrement ces 15 dernières années. Des partis politiques de l'opposition, des universitaires et des experts en matière d'énergie avaient pourtant tiré la sonnette d'alarme sur les conséquences désastreuses de ces politiques dépensières et de prestige, obéissant aux seuls calculs politiques. Hélas ! Ces années de mensonges, de «ray ray mental» et de bricolage seront inscrites dans le chapitre des «fawahich» du siècle.

Ni les assises de l'industrie organisées par Temmar, ni les remaniements ministériels répétitifs, ni les révisions constitutionnelles, ni les lois de finances, ni encore les plans quinquennaux de développement n'ont donné de résultats probants. Que des coups de bluff ! Aujourd'hui, notre économie est plus que vulnérable et continuera à dépendre entièrement du pétrole pour plusieurs années. Tant que nos dirigeants ne veulent pas admettre que ce sont eux la crise, nous n'en sortirons pas de sitôt.

- La politique d'austérité appliquée actuellement par le gouvernement est donc vouée à l'échec...

L'austérité ? Une politique d'austérité doit répondre à deux impératifs majeurs : l'impératif de transparence et l'impératif de justice. Sans une évaluation sérieuse et sans complaisance de la situation financière du pays, sans mettre fin à la corruption qui a atteint le seuil de la prédation, sans mettre un terme à la gestion démagogique et populiste des affaires publiques, l'austérité prendra l'allure de représailles sociales, sans plus.

L'Algérien s'interroge légitimement : qui doit faire l'effort financier, celui qui réside à Club des Pins ou la femme de ménage ? Qui doit se soumettre au contrôle fiscal, le commerçant ou le détenteur de comptes offshore à Panama ? Qui devra répondre

devant la justice, le vendeur de pétards ou ces barons que le ministre du Commerce affirme ne pas pouvoir contrôler ?

Il y a trois ans, le Premier ministre avait annoncé en grande pompe la mise en place de l'Instance nationale de lutte contre la corruption ; je le défie de rendre publiques ses conclusions. Les Algériens s'interrogent légitimement sur les dessous de toutes ces affaires de corruption qui ont coûté des milliards aux caisses de l'Etat.

Combien de ministres et de hauts responsables de l'Etat impliqués dans les scandales qui ont déshonoré notre pays — d'Orascom aux scandales Khalifa Bank, Sonatrach 1, Sonatrach 2, autoroute Est-Ouest, etc. — et sont encore en exercice, occupant de hautes fonctions ? Nous voyons bien que le crime économique a atteint le niveau de l'indécence, voire de la haute trahison. Souvenons-nous que le premier slogan de Bouteflika fut «El îzzawelkarama»... Les sciences sociales nous renseignent que l'indice de confiance populaire a atteint son niveau le plus bas. C'est la disqualification des dirigeants, c'est la dissidence.

- Y a-t-il d'autres solutions à cette crise ? Lesquelles ?

Des solutions sont à notre portée pour peu que nos dirigeants soient capables de reconnaître leurs erreurs, opèrent des révisions déchirantes dans leur conception erronée de l'Etat et de la politique et s'engagent dans un processus démocratique véritable.

Liste des annexes.

Tours de paroles tirés des interviews politiques du quotidien El-Watan

Annexe 1 source de l'analyse des tours de paroles 1+2

22.03.2017 (l'histoire parlementaire algérienne n'a jamais connu de levée d'immunité).....73

Annexe 2 source de l'analyse des tours de paroles 3+4

10.08.2014 (le DG d'Atlas-Tv d'énonce l'arbitraire et la hogra).....76

Annexe 3 source de l'analyse des tours de paroles 5+6

27.04.2017 (aucun parti ne peut prétendre remporter la majorité aux législatives).....79

Annexe 4 source de l'analyse du tour de paroles 7

05.02.2017 (l'Etat doit laisser faire le marché).....81

Annexe 5 source de l'analyse du tour de paroles 8

16.12.2016 (l'affaire n'était qu'une histoire de règlement de comptes).....83

Annexe 6 source de l'analyse des tours de paroles 9+10+11+12

10.01.2017 (il faut un plan d'urgence national pour éviter une rupture brutale).....85

Références bibliographiques

1-DICTIONNAIRES :

- 1-Charaudeau P. et Mainguenu D .2002 *Dictionnaire de l'Analyse du Discours* Paris Seuil.
- 2- DETRIE C. 2001 *Termes et concepts pour l'Analyse du Discours, une approche praxématique* Paris Honoré Champion.
- 3- NEVEU F. 2015 *Dictionnaire des Sciences Du Langage* Paris Armand Colin.
- 4- NEVEU F. 2013 *Lexique des notions linguistiques* Paris Armand Colin.

2-OUVRAGES :

- 1- Adam J .M.1999 Linguistique textuelle. *Des genres de discours aux textes*,
- 2- Auchlin A.-Moeshler J.2009 *-Introduction à la linguistique contemporaine* Paris Armand Colin.
- 3-Authier-Revuz J. 2003 *Parler des mots* Paris Presse Sorbonne Nouvelle.
Paris : Nathan.
- 4-Bakhtine M.[1952-53] 1984, *Esthétique de la création verbale* Paris Gallimard.
- 5-Carloti A. 2011 *Phrase, énoncé, texte, discours* Limoges Lambert-Lucas
- 6-Dendal P. et COLTIER D. *Prise en charge énonciative* Bruxelles De boeck
- 7-Garric N. et Calas F. 2007 *Introduction à la pragmatique*, Paris Hachette Supérieur.
- 8- Pop L.2011 *Espaces discursifs pour une représentation des hétérogénéités discursives* Limoges Lucas Lambert.
- 9-Nølke H., Fløttum K. et Norén C.2004 *ScaPoLine. La théorie scandinave de la polyphonie linguistique*. Paris Kimé.

3-ARTICLES :

1-Barb ris J-M. 2005 *Le processus dialogique dans les ph nom nes de reprise en  cho*, in Bres et al. Dialogisme, polyphonie : approches linguistiques, Bruxelles de Boeck. Duculot.

2- Bouchard R .2002 « *Alors, donc, mais...*, « *particules  nonciatives* » et/ou *connecteurs* ? LYON.

3-BRES J. 1999 « *vous les entendez ? Analyse du discours et dialogisme* » In Mod les linguistiques n  2 Praxiling UPRES-A5475 : Discours, textualit  et production du sens Montpellier III.

4-BRES J. 2005 « *savoir de quoi on parle : dialogue, dialogal, dialogique ; dialogisme, polyphonie* » In Bres J, Haillet P, Mellet S, Nolke H, Rosier L. ( d.) Dialogisme polyphonie : approches linguistiques, Actes du colloque de Cerysy.

5-BRES J. et NOWAKOWSKA A. 2006 «*Dialogisme : du principe   la mat rialit  discursive* » In Perrin L. ( d.) Le sens et ses voix. Recherches Linguistiques n  28 Metz 21-48.

6-BRES J. et NOWAKOWSKA A. 2005 « *dis-moi avec qui tu dialogues, je te dirai qui tu es ...De la pertinence de la notion de dialogisme pour l'analyse du discours* » In Marges Linguistiques.

7-Br s J. et Rosier L. 2005 R fractations : « *Polyphonie et Dialogisme, deux exemples de reconfigurations th oriques dans les sciences du langage francophones.* »

8-Charaudeau P. 2005 « *Les m dias et l'information : L'impossible transparence du discours* » Etudes de communication n 29 Performativit  : Relectures et usages d'une notion fronti re De Boeck – In coll. « M dias Recherches », Bruxelles.

9- Charaudeau P.1997a "*Les principes d'organisation du discours en situation de communication interlocutive*", in Conversation, interaction et fonctionnement cognitif, Presses universitaires de Nancy.

10- Charaudeau P. 1997b, *Les conditions d'une typologie des genres t l visuels d'information*. In: R seaux, volume 15, n 81 pp 79-101.

11-Charaudeau P.1984 *Une th orie des sujets du langage* (article) In Langage et soci t  Volume 28 Num ro 1 pp. 37-51 fait partie d'un num ro th matique : Socios miotique.

- 12- Charon J-M 2007, *Le journalisme*, Milan.
- 13-Coltier D.et al. 2009 « *La notion de prise en charge : mise en perspective* », *Langue française* 2009/2 (n° 162), pp. 3-27.
- 14-Desclés J-P 2009 « *Prise en charge, engagement et désengagement* » in *Langue française* 2009/2 (n° 162).
- 15-Jonasson, Kerstin. 2005 « *Deux marqueurs de polyphonie dans les textes littéraires : le pronom on et le déterminant démonstratif ce* », *Dialogisme et polyphonie. Approches linguistiques*. De Boeck Supérieur, pp. 281-295.
- 16-Krashner J. 2009 « *La polyphonie: outil heuristique linguistique, littéraire et culturel* » *Romanistik*, Band 3 Berlin.
- 17-Mastacan S. 2004 « *l'identité du sujet-locuteur en linguistique pragmatique* ». Nouveaux points de vue, în *Annales Universitatis Apulensis, seria Philologica*, 5/2004, Editura Universităţii Alba Iulia, ISBN 1582 - 5523, pp. 203-210.
- 18-Mayaffre D. 2005 « *Les corpus politiques : objet, méthode et contenu* » in *CORPUS* N°4.
- 19-Nowakowska A. 2012 « *Du dialogal et du dialogique dans l'interview politique* » *Praxiling CMLF Montpellier III*.
- 20-Rabatel A. et Chauvin-Vileno A. 2006 « *La question de la responsabilité dans l'écriture de presse* » in *SEMEN* n°22.
- 21-Rabatel A. et Koren R. 2008 « *La responsabilité collective dans la presse* » in *questions de communication.revues.org/1587*
- 22-Rabatel A 2009 « *Prise en charge et imputation, ou la prise en charge `à responsabilité limitée`*. In *Langue française*, Armand Colin,, pp.71-87.
- 23-Roşca Luminiţa 2009 « *Modalités discursives et narratives dans le discours d'information de la presse roumaine* » Bukharest.
- 24-Siblot P.1989 « *Noms propres et mains sales* » in *Langages* N° 93 pp 64-83 Montpellier.
- 25-Tamar Mshvenieradzé « *Les marqueurs de dialogisme dans le discours politique* »Tbilissi (Géorgie).
- 26- Yann Paranthoën 1990 « *Propos d'un tailleur de sons* » in “Radiotopie et habillage sonore” , article paru dans la revue web *Synesthésie* 3/ 1990.

4-SITOGRAPHIE :

- 1- <http://www.linguistiquefrancaise.org> et
<http://dx.doi.org/10.1051/cmlf08343> consultés le 3 janvier 2017.
- 2- <http://www.leseditionsdeminuit.fr> Ducrot O. « *le dire et le dit* » Paris Minuit. Consulté le 11 janvier 2017.
- 3- « *A quoi sert d'analyser le discours politique ?* » in *Análisi del discurs polític*, IULA-UPF, Barcelone, 2002 Document téléchargé le 16 février 2017.
- 4- Colloque international Dialogisme: langue, discours, Septembre 2010, Montpellier. <http://recherche.univmontp3.fr/praxiling/spip.php,article2642> Document téléchargé le 26 février 2017.
- 5-Article URI: <http://id.erudit.org/iderudit> 03:06 *ÉTUDES LITTÉRAIRES*, VOL. 21 — N°3, HIVER 1988-1989, pp. 29-47 LA PRAXÉMATIQUE Document téléchargé le 16 février 2017.
- 6-www.larousse.fr/dictionnaires/francais/éditorial_éditoriaux/27857 consulté le 13 mai 2017.
- 7-www.toupie.org/Dictionnaire/Information.htm
- 8<http://www.larousse.fr/dictionnaires/francais/chronique/15835#rQv1y2dksViKgd1A.99> consulté le 29 avril 2017.